



LIAISONS

Mai 2007
N° 283
5 numéros/an

2,20€



LAÏQUES



Restauration scolaire : l'arrière-cuisine

> MATERNELLE
**APPRENTISSAGES
PRÉCOCES
ET RISQUE
DE DÉCROCHAGE**

> RAPPORT D'ACTIVITÉ
**FILLON
LE CASSEUR**

> RESF
**LAISSEZ-LES
GRANDIR
ICI !**



>

CORRESPONDANCE

LA PAROLE DES LECTEURS

RUE DUNOIS (XIII^e), UNE LETTRE DE SERGE BLISKO

Dans le n° 281 (novembre 2006) de *Liaisons Laïques*, page 16, vous avez publié un article intitulé «*Le sale été des élèves sans papiers*».

Le dernier paragraphe de cet article remet directement en cause les élus du XIII^e suite à l'expulsion des habitants du 35 bis rue Dunois (...). Vous accusez les élus de XIII^e «*de ne pas assurer un meilleur suivi du dossier*» des personnes évacuées et de ne pas avoir réuni le comité de suivi créé à la suite de l'expulsion de l'immeuble.

Je vous rappelle que le comité est tripartite : mairie de Paris, mairie du XIII^e, préfecture de Paris, et qu'une réunion a eu lieu le lundi 20 novembre 2006 en mairie du XIII^e, la précédente réunion prévue au mois d'octobre ayant été annulée par la Préfecture de Paris. (...)

L'ensemble des familles a reçu une proposition et quatre d'entre elles ont déjà signé leur bail. Douze autres familles doivent faire l'objet d'un examen attentif, selon les critères de priorité habituels retenus par la préfecture et la mairie.

Je vous rappelle que les relogements ont tenu compte de la situation exceptionnelle de ces familles, avec des critères beaucoup plus souples que la normale, notamment l'ancienneté. (...)

Aussi, je pense qu'il n'est pas acceptable d'évoquer un «*manque de considération*» de la part des élus du XIII^e envers les expulsés du 35 bis rue Dunois ; et il eut été préférable d'interroger directement la mairie du XIII^e avant de faire paraître votre article. Par ailleurs, les élus du XIII^e se sont beaucoup engagés envers les élèves sans-papiers du XIII^e et leurs familles. Trois cérémonies de protection par parrainage ont eu lieu depuis le 1^{er} avril 2006.

Serge Blisko

Maire du XIII^e arrondissement

La lettre du maire du XIII^e, dont nous publions ici de larges extraits, appelle de notre part trois remarques.

– *Liaisons laïques* n'a accusé personne et assurément pas les élus XIII^e arrondissement. Notre revue s'est contenté de rapporter des propos extraits de la lettre adressée le 2 novembre par l'union locale FCPE du XIII^e arrondissement aux représentants de la mairie du XIII^e, de la mairie de Paris et de la préfecture de Paris, courrier dont la FCPE-Paris a été destinataire en copie.

– Dans cette lettre, comme dans notre article, ce ne sont pas les élus de l'arrondissement qui sont interpellés, mais «*les élus signataires et responsables de l'application du protocole*», autrement dit des personnes relevant à la fois de la mairie du XIII^e, de la mairie centrale et de la préfecture de Paris.

– Enfin, petite précision, c'est à tort qu'il nous est reproché d'avoir négligé de contrôler notre information. Nos messages téléphoniques à l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires sont hélas restés sans réponse.

Cela dit, c'est avec intérêt que nous enregistrons les informations que nous communique Serge Blisko. La FCPE-Paris se félicite que le comité de suivi ait finalement pu se réunir fin novembre. Elle prend acte du travail accompli par les élus du XIII^e en faveur des sinistrés du 35 bis rue Dunois et reconnaît bien volontiers l'engagement de la Mairie du XIII^e et de Serge Blisko auprès des familles de sans-papiers.

O. M.

ACCOMPAGNATEURS SACRIFICIELS

J'appartiens à la FCPE depuis le mois de septembre. Il m'a paru intéres-



sant de m'abonner à *Liaisons laïques* après en avoir discuté avec des anciens de la FCPE. Aujourd'hui je reçois le numéro de décembre. Comme dans le précédent, les articles sont intéressants et soignés.

J'ai été pourtant stupéfaite de lire l'article sur les voyages scolaires où votre chroniqueuse paraît choquée que les enseignants ne paient pas leur voyage. J'enseigne depuis plusieurs années, j'ai toujours eu de très bons contacts avec les parents, mais si l'un d'entre eux avait exigé ou devait, cette année, exiger que je paie mon voyage à l'occasion d'un séjour avec les élèves, je me retirerais immédiatement du projet. En effet, si les enseignants organisent des sorties et des voyages, c'est loin d'être une partie de plaisir ! Je peux aller en famille à Londres, à Rome ou au théâtre seule ou avec ma famille. Accompagner les élèves est une forme de sacrifice : il s'agit de permettre aux enfants les moins favorisés de découvrir des lieux qu'ils ne verront peut-être jamais. (...)

Par ailleurs, les parents, comme le dit Cécile Marelle seraient «*prêts à s'investir*». À l'occasion de chaque voyage je demande si des parents sont volontaires pour nous accompagner (sans payer, à titre d'accompagnateur) : en dix ans, je n'ai jamais eu de réponse positive. Même chose pour les sorties théâtre, le soir à Paris : les parents sont absents.

Je suis très favorable à des rapprochements parents-enseignants, c'est la raison pour laquelle j'appartiens à la FCPE. Je vous demande cependant un minimum de bonne foi pour éviter ce type de remarques infondées et erronées.

Christel Pommier-Morand
École des Amiraux
Paris XVIII^e

À ce point du dialogue, lorsque même la bonne foi de la FCPE est mise en doute, il apparaît que nous

sommes dans le malentendu, voire le dialogue de sourds. Redisons ici, une fois encore, que la FCPE n'a jamais revendiqué autre chose que le respect de la réglementation, c'est-à-dire la prise en charge des frais d'accompagnement des sorties et des voyages scolaires par les établissements, et bien entendu sans la moindre participation financière, ni des accompagnateurs – qu'ils soient enseignants ou parents – ni des familles.

De plus, l'argument du sacrifice que feraient les enseignants accompagnateurs ne nous paraît pas du meilleur choix. Il nous semble aussi regrettable de laisser entendre que les parents n'apporteraient jamais leur concours aux voyages et sorties scolaires. Il n'est pas possible de faire accroire qu'une expérience personnelle puisse refléter la réalité globale des débats en conseil d'administration des collèges et des lycées.

O. M.

DISPARITION

LUCIE AUBRAC : UNE HAUTE IDÉE DES VALEURS DE L'HUMANITÉ

Lucie Aubrac est morte, mercredi 14 mars, à l'âge de 94 ans, au terme d'une vie quasi légendaire. Incarnation du courage, figure emblématique de la résistance à toutes les formes d'oppression, Lucie Aubrac, après s'être engagée dans la lutte contre l'occupant allemand et l'idéologie nazie, a poursuivi jusqu'à son dernier souffle son combat pour la vérité, la justice sociale, la reconnaissance des droits de la femme, son combat en faveur des démunis et des opprimés. Récemment encore, cet ancien professeur d'histoire sillonnait la France à la rencontre des élèves, ne ménageant aucune de ses dernières forces pour convaincre les jeunes de participer à la vie de la cité. Et puis, simultanément, rappelons que dans la même logique, avec la même ardeur, la même rigueur d'esprit, Lucie Aubrac s'était déclarée solidaire des sans-papiers pourchassés par les gouvernements Raffarin et Villepin.

LES INTERDITS QU'ON N'EXPLIQUE PAS

Il y a trois ans exactement, en mars 2004, à l'occasion du 60^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, et de la polémique suscitée par l'attitude, là-bas, de quelques lycéens de Montreuil-sous-Bois, nous nous étions entretenus avec Lucie Aubrac (*Liaisons laïques* n° 274, avril 2004). En conclusion de notre interview, à propos de l'indulgence que Lucie Aubrac manifestait à l'égard des lycéens fauteurs de troubles, la vieille dame nous avait répondu avec la dignité et la sagesse qui caractérisait son expression : « Vous savez, je ne théorise jamais avec les jeunes. J'ai enseigné toute ma vie, jusqu'à l'âge de la retraite, sauf quand j'ai été révoquée – sous Vichy – je n'ai jamais puni, véritablement jamais. J'ai toujours expliqué et je n'ai jamais eu de drame avec un élève. Je crois qu'un pédagogue, c'est-à-dire quelqu'un qui a compris ce que c'est que d'enseigner aux



Lucie Aubrac, chez elle, en mars 2004

jeunes, quelle que soit la discipline, ne peut recourir à des interdits qu'il n'explique pas. »

L'hommage solennel de la Nation, accompagné des honneurs militaires, a été rendu, mercredi 21 mars, à Lucie Aubrac dans la cour de l'hôtel des Invalides. L'émotion était au rendez-vous. Dans son message funèbre, le président de la République, Jacques Chirac, a souligné « que certains êtres d'exception portent au plus haut les valeurs de l'humanité ». On parle déjà de transférer le corps de Lucie Aubrac au Panthéon de Paris.

À Raymond Aubrac, son mari, et à tous les siens, la FCPE et *Liaisons laïques* adressent leurs condoléances les plus attristées.

« PARIS, C'EST PAS LA FÉDÉ NATIONALE »

Après avoir été sollicité par la fédération nationale et apporté sa contribution à l'adresse des candidats à l'élection présidentielle, le CDPE de Paris s'est interrogé sur le processus d'élaboration de ce document.

Dans un message exceptionnellement communiqué, vendredi 19 janvier, à l'ensemble des conseils départementaux, le CDPE de Paris, constatant « que les contributions des CDPE [n'ont pas été] transmises aux autres CDPE », a vivement regretté « que la question de l'adresse aux candidats à l'élection présidentielle [n'ait pas été] à l'ordre du jour de la journée des présidents du 27 janvier » comme cela avait été demandé par plusieurs conseils départementaux.

La demande réitérée de mise à l'ordre du jour de ce point à la journée des présidents du 27 janvier n'a pas été entendue. La réponse est venue d'un nommé Picou, du CDPE du Tarn-et-Garonne, pour qui la procédure d'organisation du débat interne à la FCPE « a été clairement explicitée en son temps. Il y a eu des travaux collectifs où l'ensemble des CDPE ont pu participer, et beaucoup d'entre eux ont envoyé des contributions. La synthèse de celles-ci a fait l'objet d'un travail en conseil d'administration national qui a été adressé à l'ensemble des CDPE. » Et Picou de conclure en soulignant que « Paris (NDLR : le CDPE de Paris), c'est pas la fédé nationale » !

Dans sa contribution à l'adresse des candidats, le CDPE de Paris a porté une appréciation critique sur les questions proposées par la fédération, « cette succession sans hiérarchie de questions de nature différente, qui fait l'impasse sur des sujets majeurs comme la vie scolaire et la prévention ». Pour le conseil d'administration parisien, le texte initial « manquait d'ambition, ne posait pas les questions centrales pour l'ave-



nir de l'Éducation nationale, se situait en retrait tant par rapport aux exigences de la situation, qu'au projet éducatif de la FCPE.

Le CDPE de Paris a préconisé « une autre approche et proposé, en partant du projet éducatif de la FCPE et en s'appuyant sur les débats de ces dernières années (colloques, congrès, réunion des présidents...) de réaffirmer une position sur les questions décisives pour les dix ans à venir de l'école publique ».

Au final, bien que le questionnaire adressé aux candidats a été amélioré par rapport à la première mouture, le CDPE de Paris regrette la timidité avec laquelle certains sujets ont été abordés, notamment celui du contenu, des pratiques pédagogiques et des programmes.

LA FCPE S'IMPLANTE AU LYCÉE JEAN-DROUANT

À l'initiative de son président Philippe Baudouin, la FCPE a ouvert, au début de l'année civile, une section locale au lycée des métiers de l'hôtellerie Jean-Drouant dans le XVII^e arrondissement. Compte tenu de différents enjeux : carte des formations, gestion et partage des locaux, la situation de l'établissement apparaît relativement complexe. Le conseil départemental apportera tout le soutien nécessaire aux nouveaux représentants de la FCPE.

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR L'UL DU XIV^E

Après le départ, au début de l'année scolaire, de l'ancienne équipe, et après

un moment de flottement, l'union locale du XIV^e arrondissement a retrouvé, samedi 13 janvier, l'élan et le dynamisme qui la caractérisent. Le bureau est désormais composé de Abraham Agoua, président, de Marie-Hélène Thomas, secrétaire, et de Jérôme Frot, trésorier.

LA REVUE DES PARENTS MUE

Avec son 350^e numéro, celui de février, la *Revue des parents* s'offre la rénovation de sa maquette, une couverture relookée. Destinée au grand public,



la revue est un magazine : le magazine de la FCPE, qui a pour objectif de donner des informations et des conseils aux parents d'élèves sur le fonctionnement du système éducatif. Au sommaire de ce numéro de la *Revue des parents* : mieux former les profs à la diversité du terrain.

liaisons laïques

revue d'informations scolaires
et socioculturelles

MAI 2007
N° 283

éditeur
FCPE PARIS
Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
CCP Paris 15 689 39 Z
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org
liaisons.laïques@fcpe75.org

directeur de publication
Michel Sangam

rédactrice en chef
Fabienne Messica

secrétaire de rédaction
Sylvie Younane

comité de rédaction
Anne-Laure Barbe
Françoise Brugière
Jean-Luc Martin
Marie-Hélène Notis
Luc Pasquier

ont également participé
à la rédaction de ce numéro

Albertine
Jean Carlier
Hélène Cée
Pierre Cordelier
Bernard Dubois
Laurence Deléarde
Guibert Lejeune
Cécile Marelle
Olivier Messac
Lili Margot
Richard Moyon
Brigitte Wieser

photographies
Hélène Chantemerle
Evi Kalessis

conception graphique
Régis Lindeberg
Olivier Messac

éditeur délégué
Arts & culture
42 bis rue Poliveau, Paris V^e

remerciements
Hélène Chantemerle

sources info
Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Henry
62170 Montreuil-sur-Mer

routage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérante
Marie-Hélène Notis

com. paritaire n° 0308 G 82847
dépôt légal à parution
ISSN : 1623-5169
tirage 14 000 ex.

FÉDÉRATION

La parole des lecteurs

Hommage à Lucie Aubrac

Au cœur de la FCPE

L'écho des conseils locaux

Éditorial

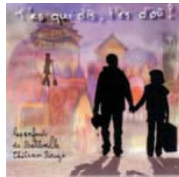


POLITIQUE ÉDUCATIVE

Apprentissage précoce : le risque

Bac blanc : ceux qui voient rouge

L'école fait son cinéma



SOCIÉTÉ

RESF : Laissez les grandir ici !

Drogues : état des lieux

Laïcité partout



CULTURE

Valérie Pontonnier, cinéaste

Enfants de Belleville & Ch^{au}-Rouge



Photo de couverture, par
Hélène Chantemerle

ACTUALITÉ

Échos et ruades

Au nom du peuple français



VIE SCOLAIRE

Restauration : qualité et subvention

Le curieux règlement du XV^e



60^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL^{AL}

Rapport d'activité



ANNONCES & AGENDA

Mots croisés d'Albertine

par Laurence Deléarde

De l'hiver au printemps, les publications de conseil local arrivent à grands pas. Projet d'établissement, solidarité avec les parents sans-papiers, coopérative scolaire et caisse des écoles restent les préoccupations majeures.

Les projets d'école et d'établissement sont à l'ordre du jour. Dans l'édito de *Liaisons J.-B. Say*, Denis Rogé rappelle : « La coopération avec les parents : thème important dans la vie de tout établissement, qui prend d'autant plus de signification à J-B-Say à l'heure où tous les membres de la communauté scolaire travaillent à l'élaboration des nouveaux projets d'établissements du collège et du lycée. » Pour l'équipe de rédaction du *Fil d'Hippolyte* (Maindron) (XIV^e), « Le nouveau projet d'école de l'élémentaire relance cette dynamique portée par l'équipe enseignante pour les trois ans à venir. C'est passionnant ! »

dur ! Pour la coop des écoles Palestine et Fessart « les comptes s'équilibrent et chaque classe a reçu deux fois une régie d'avance de 5€ par élève ». Il y a des chanceux ! Pour terminer ce chapitre, le *Fil d'Hippolyte* conclut : « Il ne peut y avoir aucune coopérative possible dans une école où les élèves pratiquent quotidiennement le "chacun pour soi". » Valable aussi pour les parents !

IMPORTANTES DES CAISSES DES ÉCOLES

« L'Association ouverte à tous les parents et enseignants des arrondissements de Paris est essentielle pour la gestion des activités sociales et de la restauration », rappelle le *Préau* qui, dans la foulée, s'inquiète du sort réservé au centre des *Trembleaux*. « Ce centre, propriété de la Caisse des écoles du XX^e, nécessite de lourds travaux. Or la Caisse ne peut le financer à elle seule. » Espérons que la dernière recherche de subvention auprès de l'Union européenne porte ses fruits !

FÉLICITATIONS

Liaisons J.B Say nous apprend que « six des garçons de la section hand-ball 6^e3 ont été brillamment reçus et titrés : « jeunes arbitres ». Bravo !

Félicitons-nous du rapprochement rapporté dans le *Fil d'Hippolyte* entre les écoles Hippolyte-Maindron et le collège Giacometti. « Une rencontre entre habitants, parents, élèves, anciens élèves et membres du collège s'est tenue le 24 novembre. La salle était pleine. » Elle poursuit en constatant « qu'il nous reste à réaliser une rencontre similaire au sein de l'école, cela aide à clarifier les véritables attentes ». Idée à généraliser ! Pour terminer, retenons le message des familles de l'hôtel de la rue du Docteur-Potain (XIX^e), cité dans la *Lettre* des écoles Palestine et Fessart : « Merci beaucoup aux parents d'avoir pensé à nos enfants en donnant vos jouets, livres, DVD et vêtements avant Noël, cela nous a "chauffé le cœur" ». »

RESF : TOUS EN PARLENT

Du XVI^e, avec *Liaisons J.-B. Say*, en passant par le XIV^e avec le *Fil d'Hippolyte*, en remontant vers le XIX^e avec la *Lettre d'information* des écoles Fessart et Palestine, en finissant par le XX^e avec le *Préau* du groupe Debrousse-Vitruve, les parents s'inquiètent du sort réservé aux élèves dont les parents sont sans papiers. Les titres sont clairs : « Pas de répit pour les familles sans-papiers » pour le *Fil d'Hippolyte*; « Réseau éducation sans frontières : du répondant » pour *Liaisons J.B.Say*; « RESF : une action citoyenne » pour le *Préau*. Que dire de plus sinon répondre par notre soutien à la question posée dans la *Lettre* des écoles Fessart et Palestine : « Quel crédit les enfants pourront-ils accorder aux discours sur les valeurs de justice, d'équité, d'altruisme, de solidarité et de dévouement à une cause commune si les adultes qui prétendent les éduquer ne sont pas capables de les mettre en pratique ? »

COOPÉRATIVE : DES DIFFÉRENCES

Le *Sadi Lecoinge*, journal de la maternelle éponyme (XIX^e) nous apprend que « la coopérative manque de moyens » et rappelle à tort que « cette dernière sert à acheter des fournitures et financer des sorties ». Dur



6

RÉINVENTER L'ALTERNATIVE !

par
Michel Sangam

bulletin d'abonnement

Liaisons laïques

un an : 7 €
adhérents : 3,68 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à adresser au :
CDPE, 14 rue d'Astorg 75008 Paris
Tél. : 0142650598 - CCP : 1568939Z
liaisons.laiques@fcpe75.org

C'est fait, Nicolas Sarkozy a atteint son but : président de la République. Ses objectifs politiques sont clairement annoncés. Il n'y a donc aucun doute à avoir. Il va creuser le chemin tracé depuis 2002, imposant, au nom des contraintes de la mondialisation, les réductions budgétaires, la remise en cause des acquis sociaux, il va *liquider* l'héritage de mai 68. La contre-réforme néo-conservatrice est en marche !

À l'école, il va amplifier la politique menée depuis cinq ans, c'est-à-dire, en particulier avec la loi Fillon-Robien, accroître la dégradation des conditions de scolarisation dont nous connaissons les résultats et les conséquences : l'aggravation des inégalités sociales devant l'éducation, le choix des formations secondaires, l'accès à l'enseignement supérieur, l'apprentissage junior à 14 ans et la sortie, chaque année, de 150 000 jeunes sans qualification.

Le programme de M. Sarkozy va plus loin encore. Il commence par dénier aux parents leur qualité de membres de la communauté éducative – avant de se rétracter maladroitement ; il prévoit la suppression, en cinq ans, de ce qu'on appelle vulgairement *la carte scolaire* en tentant de faire accroire que les familles, et non les directeurs ou les principaux, choisiront l'école de leurs enfants ; il met en cause l'école maternelle ; il programme la liquidation des ZEP au nom d'un bilan insatisfaisant, au lieu de leur donner les moyens, matériels et humains, pour atteindre l'excellence que les parents attendent de tous les établissements. Son projet de dépister à trois ans les futurs délinquants a fait dresser plus d'un cheveu sur les têtes. Bref, une école à plusieurs vitesses organisant le tri social précoce – pour répondre aux besoins de l'économie libérale, une école publique dévalorisée, pour le plus grand bonheur du secteur privé et de groupes financiers. C'est la voie de la concurrence entre établissements scolaires (autonomie renforcée) conduisant, à terme, au démantèlement de l'école publique.

C'est donc bien de l'avenir des enfants, des jeunes, de l'école, de la société dont il s'agit. Nous avons la responsabilité, le devoir de nous opposer à cette politique de régression, de réinventer, de reconstruire une alternative claire.

Au-delà de l'action contre la dégradation des conditions de scolarisation qui ne va pas manquer de se produire, il nous faut tracer une autre direction, celle de la satisfaction des besoins sociaux à commencer par l'éducation pour tous vers un nouveau pacte social, républicain, laïque, digne d'un pays industriel, moderne et démocratique. Le congrès départemental du 22 juin devra préciser nos projets et nos axes de travail dans ce domaine.

Face à la régression sarkozienne qui s'annonce, nous devons opposer, non pas des rustines – l'accompagnement, le soutien... mais une alternative claire : celle de la rénovation de l'Éducation nationale, pour une école publique démocratique, égalitaire et solidaire. Liberté, Égalité, Fraternité reste (encore) écrit au fronton de nos écoles !

MAIRIE DE PARIS 

partenaire financier de la FCPE-Paris

LA FRONDE DES PRINCIPAUX ET DES PROVISEURS

Du jamais vu depuis 1994 ! Le SNPDEN, le principal syndicat de chefs d'établissement, faisant cavalier seul, est descendu dans la rue, dimanche 26 novembre. 35 % des principaux et proviseurs, soit 5 000 manifestants, ont battu le pavé parisien pour dénoncer la hiérarchie « *de l'ordre et de l'injonction, du harcèlement textuel avec des circulaires inapplicables ou des enquêtes multiples voire des menaces* ». Le syndicat demande « *des moyens, des responsabilités clarifiées, de la confiance et une revalorisation financière* ».

NOUVELLE ÉCOLE

La quasi-totalité des organisations représentant les parents d'élèves et les enseignants ont refusé de siéger au conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 25 janvier en raison du maintien à l'ordre du jour, dans la précipitation, du projet de décret autorisant la création d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP).

Ces organisations critiquent le fonctionnement administratif et financier du projet, qui ne s'appuie sur aucune proposition d'évolution qui favorise la réussite de tous les élèves. Un projet qui remet en cause l'indépendance pédagogique des équipes enseignantes.

Si ces organisations sont favorables à une réflexion sur l'organisation, le fonctionnement et la direction des écoles, elles estiment qu'une modification ne peut intervenir qu'au terme d'un débat tenant compte de l'avis des élus, des parents, des enseignants, voire des citoyens : l'école est le bien de tous. Elles ont renouvelé leur demande de voir organiser une concertation impliquant tous les acteurs du CSE.

Simultanément, les syndicats SNUipp, SNUDI, SE et SUD éducation ont condamné les mesures du projet de décret relatif à l'expérimentation des EPEP, syndicats pour qui, si ce projet voyait le jour, mettrait un terme à « *l'école communale, laïque et républicaine* ».

8

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LA VIE SCOLAIRE EN VOIE DE JUDICIARISATION

La judiciarisation, comme on dit, est dans l'air du temps, elle est dans les esprits. Des contentieux au sein des établissements scolaires trouvent désormais écho dans les prétoires. Pour un oui, pour un non, à tort ou à raison, on en appelle au juge, on vient devant les tribunaux. Certains parce qu'il ont le sentiment que le juge est le dernier, voire le seul rempart du droit, de la loi, d'autres pour des raisons moins évidentes. Cependant dans un cas comme dans l'autre, ce recours, semble-t-il excessif et accru, au juge est révélateur d'une société en perte de repères, où les tensions se font plus fortes, où l'écoute et le dialogue cèdent le pas au ressentiment et à l'affrontement.

FLORENCE MACLE PERD SON PROCÈS EN DIFFAMATION

Florence Macle, directrice d'école maternelle rue Brochant (XVII^e), a perdu en première instance le procès en diffamation qu'elle avait intenté à *Liaisons laïques* devant la XVII^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour un écho (notre édition datée de mars 2006) sur le fonctionnement de la cantine scolaire. Présent devant les juges, Michel Sangam, assisté de M^e Nicole Jami, a soutenu durant deux heures et demi, le bien-fondé des propos publiés. Dans son dispositif, le tribunal, qui a débouté la plaignante de toutes ses prétentions, a reconnu la bonne foi de l'auteur de l'article, et à *Liaisons laïques* le droit d'user de « *la liberté de ton attendu d'une publication associative, au caractère incontestablement militant* ». La directrice a relevé appel du jugement. Prochain rendez-vous devant la Cour.

JEAN-ARMEL LE GALL PERD SON PROCÈS

Jean-Armel Le Gall, ancien proviseur du lycée Louis-Armand avait été, en mars 2006, désavoué par le recteur Quenet pour n'avoir pas respecté dans son établissement les règles de procédure en matière disciplinaire. Il a été, lundi 9 avril 2007, débouté de son action, devant le tribunal correctionnel, contre un de ses anciens élèves poursuivi pour violences commises avec arme par destination, en l'occurrence un œuf. L'élève a été relaxé au bénéfice du doute.

JEAN-DROUANT : DÉCISION DU PROVISEUR SUSPENDUE

Après que des parents d'élèves du lycée hôtelier Jean-Drouant (XVII^e) se sont, le 23 janvier, constitués en association affiliée à la FCPE, deux de ses représentants, élus en octobre au conseil d'administration sur une liste présentée par une autre fédération, se sont vu écartés de cette instance par le proviseur, Christian Badinand, sur avis de la direction des affaires juridiques de l'Académie de Paris, au motif qu'ils auraient perdu la qualité en vertu de laquelle il ont été élus.

Appelé à statuer en urgence sur la légalité de la décision prise par le proviseur à l'encontre des élus de la FCPE, le juge administratif en a ordonné la suspension permettant ainsi au conseil d'administration de retrouver la sérénité et de se réunir conformément à la réglementation en vigueur. Le contentieux n'est pas réglé pour autant. L'affaire sera examinée au fond ultérieurement. En attendant, le proviseur, beau joueur, a ouvert les portes de son établissement au 60^e congrès départemental de la FCPE.

ÉCOLES OCCUPEES
(33 PLACE JEANNE-D'ARC),
symbole de la résistance
aux mesures de carte scolaire

PAS DE PITIÉ POUR LES CANARDS BOITEUX

Dans une lettre adressée à l'inspecteur d'académie, les associations de parents d'élèves FCPE et PEEP du collège Pierre-Alviset, dans le V^e arrondissement, se sont émues, vendredi 9 février, de ce que, la veille, le conseil de discipline de l'établissement a exclu définitivement un élève âgé de 14 ans, scolarisé en classe de 4^e, et par ailleurs sans domicile fixe (SDF), dans des conditions qu'ils jugent contestables.

Pour Charlotte Paillieux et Antony Stone, signataires de la lettre, l'indignation des parents est à son comble. Ils manifestent leur incompréhension sur l'absence de suivi de l'élève par le service social de l'établissement avant le... 7 février. Ils déplorent le discours de la main tendue en contradiction avec la sanction prise à l'encontre d'un adolescent dont la situation d'échec leur semble programmée. Les parents d'élève ont en appel à l'inspecteur d'académie pour qu'il recherche la meilleure et la plus rapide des solutions pour l'avenir de ce jeune garçon.

DES POUX DANS LA TÊTE

L'Académie avait décidé d'effectuer une enquête concernant les poux dans les écoles parisiennes en 2006 et 2007.

Edouard Rosselet, inspecteur d'Académie, avait donc adressé, sous couvert des inspecteurs de circonscription, un courrier aux directeurs d'écoles. Il y est fait état d'un questionnaire remis aux enfants, à remplir par leurs parents. Or, à la question 30, il était demandé aux adultes vivant au foyer de préciser l'âge auquel ils ont fini leurs études (sic), mais surtout, leur origine ethnique (re-sic).

Consulté sur cette initiative originale, Alain Lhostis, adjoint au maire de Paris chargé des affaires sociales, a fait savoir que cette enquête avait été lancée sans son accord. « Il y a eu, ajoute Alain Clauquin,



son directeur de cabinet, *un rappel à l'ordre et l'enquête a été annulée.*»

Une nouvelle étude, revue et corrigée a cependant été lancée le 30 avril, avec l'aval d'Éric Ferrand et d'Alain Lhostis. Elle sera réalisée dans les écoles élémentaires jusqu'au mois d'octobre. Les questions 1 à 6 sur l'identité des enfants restent néanmoins sujettes à caution.

LE RECTEUR KARCHÉRISÉ

Alain Morvan, bayrouiste incontrôlable, militant de l'école républicaine, recteur de l'académie de Lyon, a été révoqué, mercredi 21 mars. Il paye ainsi le prix de sa résistance à Nicolas Sarkozy et son opposition à l'ouverture d'un lycée musulman à Décines (Rhône). Pour le recteur déchu, qui s'était élevé, en 2004, contre les négationnistes, et qui se déclare aujourd'hui non sans amertume « *kärcherisé* », « *l'épreuve est cruelle* ».

GARDÉE À VUE

Après l'interpellation violente de parents sans papiers aux abords des écoles Lassalle-Rampal (XIX^e), plusieurs milliers de parents et d'enseignants ont manifesté, lundi 26 mars, rue des Écoles, leur colère et leur indignation sous les fenêtres du recteur. Dans un communiqué, la FCPE-Paris a remercié Valérie Boukobza, la directrice gardée à vue pour son attitude courageuse au cours des échauffourées.

Bertrand Delanoë s'est inquiété de ces situations qui provoquent des troubles graves à l'ordre public. Le maire de Paris a dénoncé « *l'organisation "d'embuscades" près des établissements scolaires* ».

LA RENTRÉE 2007 S'ANNONCE DIFFICILE

Les mesures de carte scolaire annoncées devraient se traduire, à la rentrée 2007, par la suppression de 5060 postes (budget et décharges statutaires) dans le secondaire. Paris prend sa part avec la perte de 88 postes qui s'ajoutent aux 370 comptabilisés depuis 2004. Ces mesures vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement.

ARBITRAIRE BUREAUCRATIQUE

Pour Éric Ferrand (MRC), chargée à Paris des affaires scolaires, « *Le cynisme du gouvernement en matière éducative atteint des sommets. Le gouvernement voudrait en finir avec l'Éducation nationale qu'il ne s'y prendrait pas autrement. (...) La saignée menée depuis quatre ans doit être stoppée.* » Dans un communiqué, M. Ferrand dénonce « *la privatisation de l'école de la République* », fustige « *l'arbitraire bureaucratique* », l'absence de concertation, le « *mépris pour les acteurs éducatifs locaux et notamment la Ville de Paris* ».

Dans le primaire, la situation est plus contrastée. Toujours selon l'adjoint à la vie scolaire, « *la seule logique comptable oriente les décisions prises. Dans un contexte de croissance des effectifs, dix postes seulement seront créés [tandis que] huit seront supprimés en enseignement des langues !* »

politique éducat

APPRENTISSAGES PRÉCOCES UN RISQUE DE DÉCROCHAGE A POUR LES ÉLÈVES ?

DE 18 À 28 % D'ÉLÈVES- TRAVAILLEURS

Selon une étude réalisée à la fin de l'année 2006, près d'un lycéen sur cinq a exercé un emploi rémunéré en cours d'année scolaire et, si l'on inclut les vacances d'été, cette proportion grimpe à 28 %. La presque moitié de ces travailleurs occasionnels (48 %) ne sont pas déclarés par leur employeur. Selon un chef d'établissement interrogé par le quotidien *le Monde*, « les parents d'élèves, dont certains sont en situation de grande précarité, cautionnent ces petits boulots ».

Au ministère de l'Éducation nationale, comme au ministère du travail, on dit ne pas disposer de statistiques.

De leur côté, les représentants de l'Union nationale lycéenne (UNL) ont commandé une étude sur le sujet. Sa présidente, Floréale Mangin, révèle que les activités des élèves-travailleurs se répartissent entre la garde d'enfants (28 %), le commerce (24 %), l'hôtellerie et la restauration (16 %), l'événementiel et l'accueil (12 %), l'industrie (7 %) ... Le revenu moyen mensuel d'un élève est 302 euros. La proportion des lycéens qui travaillent parce qu'ils en ont besoin pour vivre apparaît plus élevée dans les filières professionnelles (23 %), que dans les lycées généraux (7 %).

Après la lecture et la grammaire, le ministre de l'Éducation nationale qu'il souhaite voir enseignés dès la maternelle. Pour la circulaire devrait être prochainement publiée. Avec l'introduction c'est toute la notion de progressivité des apprentissages qui es

DES « AUTOMATISMES » AU PLUS TÔT

Pour cette nouvelle circulaire, le ministre s'appuie sur un rapport de spécialistes de l'Académie des sciences qui non seulement insiste sur la nécessité de ces apprentissages en primaire – ce qui est déjà le cas – mais plaide, en outre, pour qu'ils soient introduits « le plus rapidement possible » comme le précise déjà le décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

Derrière cette formule ambiguë : « le plus tôt possible » se profile en fait le formatage de l'école maternelle sur le modèle de l'école élémentaire avec le souci d'évaluer au plus tôt les enfants et le risque de favoriser dès lors un déterminisme accru.

Ces nouvelles directives s'inscrivent dans la dépréciation continue qui depuis une dizaine d'années pèse sur l'école maternelle. Rappelons qu'aujourd'hui pratiquement tous les enfants de trois ans fréquentent l'école maternelle et qu'on sait depuis les années 60 que la fréquentation de la maternelle diminue le risque de redoublement au cours de la scolarité. La maternelle prépare donc bien globalement aux apprentissages et elle est aujourd'hui clairement identifiée comme le cycle premier de l'école primaire. Son importance et son rôle dans la formation de l'élève ne sont plus discutés par personne.

PÉDAGOGIE DE L'EXPRESSION

Alors, pourquoi une telle dépréciation ? En fait, dans les années 60-70, c'est à l'école maternelle qu'on expérimente les nouveaux savoirs pédagogiques, en particulier la pédagogie de l'expression sous toutes ses formes (langagière, corporelle, plastique...). Cette notion d'épanouissement, de découverte et d'expérience, d'apprentissage de la vie sociale entre en

MÉTHODES

SYLLABIQUE

Appelée aussi *B. A. - BA*, la méthode syllabique est basée sur la restitution et sur le déchiffrement des lettres, des syllabes puis des mots.

GLOBALE

La méthode globale est une technique qui part de l'image formée par le mot en faisant appel à la mémoire visuelle.

contradiction avec l'exigence accrue d'une préparation aux apprentissages de l'école élémentaire (cours préparatoire). L'école maternelle est sous tension : elle n'est pas *obligatoire*, elle s'adresse à de jeunes enfants qui découvrent un nouveau monde et elle est en même temps confrontée à une exigence de préparation renforcée aux apprentissages *durs*.

Or, commencer la lecture ou le calcul et les opérations plus tôt, c'est prendre le risque de confronter trop tôt les enfants à des apprentissages et des comportements standardisés. C'est rapidement confondre l'existence des différences de rythme et des différences de personnalité entre enfants du même âge avec l'identification de *difficultés*.

UNE FABRIQUE PRÉCOCE DE L'ÉCHEC ?

L'imposition précoce de savoirs et de comportements formatés a une influence sur le regard porté sur l'enfant qui risque alors d'être précocement perçu comme en difficulté. Le regard porté sur lui jouera alors un rôle sur la perception qu'il a de lui-même et celle que ses parents ont de ses capacités et difficultés. Très tôt, l'école peut alors devenir synonyme d'angoisses. C'est pourquoi, la question de la promotion

on nationale s'attaque au calcul mental et aux quatre opérations introduire ce nouveau formatage des apprentissages, une réduction d'évaluations renforcées et précoces à l'école primaire, qui est remise en cause.

des apprentissages précoces n'est pas purement technique. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce que, théoriquement, un enfant de tel âge est capable d'acquérir mais ce que « ça lui fait ».

L'ÊTRE ET LE SAVOIR

Il s'agit avant tout de savoir quels objectifs on assigne à l'école maternelle : favoriser la curiosité, la créativité, le goût d'apprendre, de produire, la confiance en soi ? Permettre à l'enfant d'entrer dans un processus d'acquisitions multiples, d'intérêt pour les savoirs, pour produire, pour transformer ? Passer certes par l'effort, des contraintes mais des contraintes indissolublement liées à des formes de découvertes, d'émancipation ? Ou bien au contraire fabriquer ce qu'on appelle l'inadaptation – au regard d'une sur-adaptation qui n'est pas moins dangereuse – donc fabriquer l'échec scolaire ?

Il n'y a pas de contradiction – et c'est là que résident toute l'originalité et l'intérêt



de l'école maternelle – entre apprendre à se situer dans le monde, à se connaître et à appréhender les autres et s'inscrire dans un processus d'apprentissage de savoirs. Alors qu'en manquant cette liaison entre l'être et le savoir, en confondant pédagogie et dressage, on prend le risque de manquer la vocation première de l'école qui est de former un sujet apte à connaître.

Fabienne Messica

BAC BLANC

LA FCPE ET LE SNPDEN VOIENT ROUGE

Après que des lycéens ont manifesté contre le boycottage du bac blanc par les professeurs de certains lycées, la FCPE et le SNPDEN (Syndicat national des personnels de l'Éducation nationale) ont dénoncé dans un communiqué commun la dégradation du climat dans les établissements scolaires. Parents et proviseurs, dit le communiqué, « comprennent le sens de la mobilisation des enseignants contre les suppressions de postes et la révision du décret de 1950 sur les obligations de service des enseignants ». Cependant, les deux organisations viennent ensemble au secours des élèves qui « ne doivent pas pâtir du mouvement de protestation ».

La FCPE et le SNPDEN sont persuadés qu'il est possible d'employer des moyens d'action qui ne pénalisent pas les élèves. « L'absence de bacs blancs, disent-elles, défavoriserait les élèves de condition modeste, car leurs familles ne pourront pas y remédier par un appel à des cours particuliers. Il en va de même pour la rétention de notes qui engendrerait des inégalités inacceptables entre les élèves, notamment pour ceux qui postulent en BTS ou en classe préparatoire aux grandes écoles. » La FCPE et le SNPDEN s'adressent au ministre et lui demandent de revoir les dispositions en cours et d'ouvrir le dialogue afin de ramener la sérénité dans les établissements.

AU FIL DES DÉPÊCHES

LYCÉES : SÉLECTION DE CLASSE

Dans une lettre au journal *Libération*, une lectrice, Nathalie Mauger, de Paris s'interroge sur le sens des différents taux de réussite au bac, dans les lycées publics parisiens. Et de constater que certains affichent le taux record de 100 % tandis que d'autres plafonnent à 48 %. Il y a donc, relève M^{me} Mauger, de « très bons lycées d'un côté, de moins bons de l'autre, sans plus d'explication de critère que les pourcentages de réussite au baccalauréat et le suivi des élèves ». Et de constater que les résultats des uns sont liés à ceux des autres : seuls les 48 % des uns « permettent le 100 % des autres ». Puis la candide lectrice de *Libération* demande au nom de quels principes, de quelle égalité, ou de quels privilèges cette pratique sélective peut être acceptée. Et puis encore une question à laquelle, semble-t-il, personne n'apporte de réponse officielle : pourquoi les proviseurs d'Henri-IV et de Louis-le-Grand choisissent-ils leurs élèves trois jours avant les autres ?

LE NOUVEAU BACCALURÉAT

Selon une enquête publiée aux éditions ESF, réalisée par une équipe de chercheurs, parmi lesquels Danièle Manesse, proche de Philippe Meirieu, les performances orthographiques des collégiens de cinquième sont tombées au niveau des élèves scolarisés en CM₂ en 1987. Dans une dictée, un texte de Fénelon de 83 mots, les collégiens font treize fautes, soit cinq de plus qu'en 2005. En 1987, 50 % d'entre eux faisaient moins de six fautes ; ils ne sont plus que 22 %. Les fautes en augmentation sont de morphosyntaxe, d'accord et de conjugaison. La faute à quoi ? Dans leurs conclusions, les auteurs semblent mettre en cause la formation des professeurs des écoles et des collèges.

DOUBLE NIVEAU NÉFASTES

En contradiction avec des recherches antérieures, une étude de l'IREDU révèle que les classes à double niveau (30 % en France) seraient pédagogiquement « néfastes », les progrès y seraient moins bons, les effectifs identiques à ceux des autres classes. Les élèves y manquent souvent d'autonomie. La fonction du double niveau, n'a, le plus souvent, d'autre logique que comptable, que de remplir les salles de classe au maximum de leur capacité. Seul avantage, la classe serait plus vivante.

politique éducation

ENTRETIEN L'ÉCOLE FAIT SON CINÉMA

Les images cinématographiques, audiovisuelles et multimedia prennent une place considérable dans notre société. Elles font partie de la culture initiale des enfants et des jeunes. Christine Juppé-Leblond, inspectrice générale chargée de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel, fait le point sur l'État de cette discipline dans les écoles, les collèges et les lycées.

Bernard Dubois : Où en sommes-nous de l'enseignement du cinéma, en 2007 ?

Christine Juppé – Leblond : Il y a sept domaines artistiques étudiés de l'école au lycée. Deux seulement sont régulièrement enseignés au collège et au lycée : les arts plastiques et la musique ; les autres – le cinéma et l'audiovisuel, les arts du cirque, la danse, le théâtre, l'histoire des arts, le sont plus irrégulièrement. Il faut mettre à part le domaine des arts appliqués qui fait l'objet d'un enseignement spécialisé.

MATERNELLE : SENSIBILISER À L'IMAGE

– Quels sont les principaux objectifs ?

– L'école de la République a la mission de donner à chaque élève les savoirs et savoir-faire indispensables à une prise de conscience et à une maîtrise suffisante des images et des sons. L'État a le devoir de les préparer à recevoir les images, les sons et de contribuer à la formation de leur regard. Les principaux objectifs sont donc de contribuer à la formation générale des jeunes à travers une éducation qui conjugue connaissance du patrimoine et sensibilisation à la complexité de l'univers des images et des sons contemporains, mais aussi de participer à leur formation professionnelle en leur donnant la possibilité de se préparer aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Ces objectifs s'inscrivent dans un principe de cohérence et de continuité des temps de formation (scolaire, périscolaire et extrascolaire), de l'école maternelle à l'université.

– Dès la maternelle ?

– Oui, la sensibilisation à l'univers artistique des images et des sons se fait principalement dans le cadre des enseignements artistiques. En maternelle, l'élève découvre l'univers des images dans toute sa variété ; il observe celle de l'écran de l'ordinateur, les décrit, joue avec elles, les manipule, en produit. C'est une initiation active et dès le CE₂, le maître amène l'élève à s'interroger progressivement sur l'origine, la nature et les composants de l'image lors d'activité de production et d'analyse. Il peut soit utiliser le film de fiction ou documentaire, le dessin animé, le clip vidéo, ou encore les émissions de télévision.

COLLÈGE : DES CLASSES À PAC À L'INFOGRAPHIE

– Et au collège, c'est une matière à part entière. On commence à tourner ?

– Non, pas encore, la concurrence avec les autres arts, la musique ou les arts plastiques, est rude ; les heures d'enseignement ne sont pas élastiques. L'éducation à l'image se fait en arts plastiques mais traverse aussi de nombreuses autres disciplines du collège. C'est un approfondissement transversal. Le français, l'histoire, la géographie, les langues vivantes, les sciences de la vie et de la terre, initient l'élève à une lecture active et critique de l'image animée. En 6^e, le cinéma peut faire l'objet d'une classe à projet artistique et culturel. À partir de la 5^e, peut commencer un travail d'analyse qui s'ouvre à la vidéo et à l'infographie. L'accent est mis sur le point de vue, la vision particulière dont l'image est porteuse.

– En somme pour l'instant, ce n'est un enseignement à part entière qu'au lycée ?

– Effectivement, il existe au lycée d'enseignement général et technologique deux types de formation artistiques au cinéma et à l'audiovisuel : un enseignement de spécialité en série L (5 heures, coefficient 6 au bac en 1^{er} et terminale) et une option facultative dans toutes les séries, dès la seconde (3 heures, coefficient 1 ou 2 au bac). Introduit en 1989, cet enseignement privilégie la dimension artistique du cinéma et de l'audiovisuel dans sa grande diversité : le cinéma expérimental, l'art vidéo, les films du répertoire et contemporain, les créations numériques... et il explore aussi les aspects techniques et économiques.

LYCÉE : DE NOUVEAUX PROGRAMMES

– Comment l'enseignement du cinéma est mis en place au lycée ?

– Depuis 2002, de nouveaux programmes ont été réécrits, les trois grands axes étudiés sont la culture cinéma, la pratique vidéo et l'apprentissage du langage du cinéma. En seconde, les élèves étudient le plan et le point de vue avec tout ce qui en découle : raccords, séquences, rythmes, en pratique avec des essais vidéo, mais aussi à travers des extraits de films contemporains et du répertoire. En première, l'écriture : scé-

L'AURORE
(titre original : Sunrise)
Murnau
1927

nario, et en terminale : la mise en scène et le montage. Les films d'école tournés dans les lycées sont de plus en plus élaborés et rencontrent des succès dans les festivals de films de court-métrage. Celui de Sarlat, en novembre, montre chaque année une pépinière de jeunes talents.

– Quels sont les films retenus pour le bac cette année et qui les sélectionne ?

– Il y en a trois : *L'Aurore* de Murnau, qui date de 1927, (titre original *Sunrise*) (voir photo ci-contre), *L'Homme de la plaine* d'Anthony Mann, de 1955, (titre original *The Man from Laramie*) et *2046* de Wong-Kar-Wai, tourné en 2004. Chaque année la sélection est faite par une commission en partenariat avec le Centre national du cinéma. On y prend en compte l'environnement, leur origine, la place qu'ils occupent dans l'histoire du cinéma. Ce sont des films qui sont présentés en salle, mais qui sont soutenus par une documentation pédagogique importante.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES AUSSI

– Quand vous parlez de votre travail, vous semblez passionnée par les lycées ?

– Oui, mon truc c'est le lycée. Actuellement on peut être satisfait de ce qui est mis en place. 125 lycées en France dispensent l'enseignement du cinéma et 200 disposent de l'option facultative. C'est la bonne voie, il faut continuer. Et c'est ce que nous faisons. Actuellement nous développons l'étude du cinéma en khâgne et hypokhâgne (dix lycées sur toute la France). Cela permet de préparer les écoles normales supérieures (ENS), celle de Lyon a une option cinéma. Cette année, le programme portait sur le cinéma autobiographique et le cinéma américain de Fritz Lang. Nous avons aussi mis en place des classes dites de *mise à niveau* avec renforts en matières scientifiques pour les élèves issus de série littéraire qui veulent préparer des BTS ou intégrer une école de cinéma.

– En somme, à partir de la seconde et jusqu'à l'université, l'enseignement du cinéma apparaît effectif, c'est avant que ça se gâte ?

– C'est vrai qu'il y a des efforts à faire au collège et surtout en primaire. La problématique n'est pas simple, les heures ne sont pas extensibles, il y a une sérieuse concurrence entre les matières artistiques : arts plastiques, photo... la seule entrée possible pour le cinéma, c'est celle des arts visuels. Les inspections ont une autonomie, à l'école primaire, et ce n'est pas très facile à mettre en place mais nous progressons. Par contre *École et cinéma*, *Collège et cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*, les dispositifs de relais en partenariat avec le Centre national du cinéma et les directions régionales des affaires culturelles fonctionnent bien.



– Et la formation des professeurs de cinéma ?

– Ils viennent de toutes les disciplines. Au début c'était des professeurs militants, maintenant ils ont un double cursus. Nous avons aussi créé des certifications complémentaires. On a ainsi une idée *de qui* peut enseigner *quoi*, il faut passer un examen avec un jury au cours duquel l'entretien de trente minutes est important. L'idéal serait d'en avoir plus (cinq ou six par académie). Tout ça s'organise, les enseignants se sont même regroupés en association *les Ailes du désirs*. C'est une association nationale d'enseignants et partenaires culturels des classes de cinéma et audiovisuel. Leur site est intéressant, vous devriez y aller voir.

– Nous n'y manquerons pas*. Vous organisez aussi le Prix de l'éducation au festival de Cannes ?

– Depuis quatre ans.

– Vous avez fait fort, comme on dit, la première année, en récompensant *Elephant* de Gus Van Sant.

– C'est vrai, le film a également obtenu la Palme d'or. Il est un miroir des temps difficiles de ce nouveau siècle auquel nous devons faire face, sans complaisance. C'est précisément là, en ces points sensibles et brûlants de l'histoire humaine, que l'Éducation nationale a son rôle à jouer. C'est une œuvre fondamentalement pédagogique, un film clé des années 2000. Un magnifique cas de force majeure universel.

Propos recueillis par Bernard Dubois

* www.ailesdudesir.com

vie scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE

QUAND LA QUALITÉ DU REPAS PASSE PAR UNE SUBVENTION P

AU FIL DES DÉPÊCHES

DELANOË AUX FOURNEAUX

La publication des actes des états généraux de la restauration scolaire à Paris, réunis en octobre 2005 sont désormais disponibles sur le site de la Mairie de Paris : www.paris.fr, rubrique éducation. Ces actes restituent les débats sur des sujets aussi essentiels que la qualité et la sécurité alimentaires, l'équilibre nutritionnel et la santé, la dimension éducative de la pause méridienne. À l'issue de ces échanges, il a été notamment décidé la création d'un Conseil parisien de la restauration scolaire, l'élaboration d'un guide de la restauration scolaire parisienne, l'ouverture d'un centre de ressources « *goût, cuisine et alimentation* ». Toutes mesures prises dans le prolongement de la politique municipale d'amélioration de la restauration scolaire impulsée par Bertrand Delanoë, caractérisée notamment par un soutien financier fortement accru aux caisses des écoles; l'amélioration de l'encadrement des enfants, le renforcement de la part des produits labellisés et issus de l'agriculture biologique.

Bien avant 2001, la FCPE-Paris demandait plus d'équité dans le coût des tarifs plus progressifs. La municipalité de l'époque, se refusait à recevoir, arguant de l'autonomie de fonctionnement des caisses scolaires. Bertrand Delanoë, Liaisons laïques fait le point sur ce sujet plus complexe.

Avant 2001, les subventions dites de répartition¹ accordées aux caisses étaient proportionnelles aux nombres de repas servis dans chaque arrondissement. Un système apparemment très égalitaire mais qui fait abstraction des réductions accordées en fonction du revenu des familles. Or, en 2004, par exemple, si seules 7,75 % des familles des VI^e et VIII^e arrondissements bénéficiaient des trois tarifs les plus bas, ce taux atteignait 44,41 % dans le XVIII^e. L'inégalité est flagrante et les enfants du XVIII^e partent avec un sévère handicap pour espérer obtenir un repas d'aussi bonne qualité que dans les arrondissements plus favorisés.

PÉRÉQUATION ET ÉQUITÉ

C'est le sens de la péréquation préconisée par la FCPE-Paris : une compensation selon les réductions accordées, pour que la somme consacrée à la préparation des repas soit partout identique. Cette proposition, simple et de bon sens, s'est heurtée à la disparité des tarifs, des barèmes, voire des modalités de calcul du quotient familial entre les caisses. Difficile alors de proposer un système de péréquation simple et incontestable.

Pour amorcer un virage vers plus d'équité, sans attendre l'harmonisation, la Ville de Paris a décidé de moduler la subvention, ajoutant à la part fixe – dite de *contribution* – une part modulable dite de *compensation sociale*. Cette part est calculée selon quatre critères sociaux qui représentent chacun 25 % du montant :

- Nombre d'enfants en REP ;
- Nombre de repas aux tarifs 1/2/3 ;
- Nombre de ménages en HLM ;
- Nombre de ménages RMistes.

La part modulable, de 0,15 € pour une part fixe de 2,23 € par repas en 2002, est passée à 0,27 € pour une part fixe de 2,42 € (0 € en 2000 pour une part fixe de 2,31 €). Pour 2007, la part modulable devrait passer à 0,325 € pour une part fixe de 2,42 €.

CONSTAT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'instauration de cette compensation sociale – qui a déclenché une virulente hostilité de Françoise de Panafieu au conseil de Paris reste trop timide. Le récent rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris préconise de la relever à 0,50 €, tout en ajoutant que « *cette augmentation serait toutefois insuffisante pour corriger les inégalités de ressources des caisses* ». Le rapport propose plusieurs scénarios, qui reviennent tous à survaloriser le critère du

ACCÈS À LA CANTINE

LE CURIEUX RÈGLEMENT DU XV^E

Dans un courrier à la FCPE-Paris, Georges Sarre, président du MRC au Conseil de Paris, s'inquiète de ce que la caisse des écoles du XV^e arrondissement « *subordonne l'examen des demandes de tarifs réduits à la cantine scolaire à la présentation d'un titre de séjour pour les étrangers hors union européenne* ».

Une condition pour Georges Sarre, injuste, inacceptable, un cas choquant de discrimination. C'est la raison pour laquelle les élus MRC, rejoints par Anne Hidalgo, conseillère du XV^e arrondissement et adjointe au maire de Paris, ont fait adopter, lundi 12 février, par le Conseil de Paris, un vœu demandant au maire de Paris de porter « *cette situation à la connaissance de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité* ».

Interrogée par *Liaisons laïques*, Michelle Descroix, adjointe au maire du XV^e arrondissement chargée des affaires scolaires, ne conteste pas l'existence de la condition incriminée dans le règlement de la caisse des écoles. Cependant, M^{me} Descroix soutient que cette réglementation n'est pas appliquée, qu'un nouveau texte est en cours d'élaboration. Elle précise, chiffres à l'appui, que sur 74 dossiers d'enfants de familles sans papiers examinés depuis la rentrée de septembre, 74 décisions ont permis un accès au service de demi-pension à 0,15 €. « *Je regrette*, ajoute M^{me} Descroix, *que la majorité municipale ne se soit pas renseignée sur les dossiers présentés et les décisions qui ont été prises.* »

Du côté du cabinet d'Anne Hidalgo, on entend bien les remarques formulées par la mairie du XV^e mais on reste persuadé du caractère discriminatoire de cet article. On s'interroge sur « *la nécessité de maintenir une réglementation non appliquée* », et puisqu'il en est ainsi, on attend que le maire du XV^e « *s'engage à abroger ce texte* ».

AS *vie scolaire* PLUS ÉQUITABLE

**ns les subventions allouées aux caisses des écoles et revendi-
je, sous la houlette de Jean Tiberi, y opposait une fin de non
caisses des écoles. Près de six ans après l'élection de Bertrand
mplexe qu'il n'y paraît.**

nombre de repas aux trois tarifs les plus bas.

Les caisses bénéficient aussi de subventions dites *contractuelles* (8,69% du total des subventions en 2005). Versées autrefois selon des critères *non communiqués*, elles répondent aujourd'hui à cinq critères : l'amélioration de la qualité des repas, la formation des personnels de restauration, l'aide aux petites caisses des écoles, le développement des séjours de vacances d'été, les tarifs de la restauration scolaire.

LE POUVOIR RENFORCÉ DE LA VILLE

L'explication chiffrée des attributions de subventions est un peu éloignée des préoccupations de terrain des parents sur la

restauration scolaire, mais cette action engagée par la Ville est indispensable pour permettre une amélioration de la qualité pour tous. En tant que parents on ne peut que regretter que la réforme n'avance pas assez vite, certainement freinée par les difficultés d'harmonisation des tarifs. Grâce au dernier volet de la loi de décentralisation, le pouvoir de la mairie est désormais renforcé face aux caisses et devrait lui permettre d'avancer plus vite. Pour sa part, l'adjoint au maire à la vie scolaire, Éric Ferrand, assure vouloir continuer à faire progresser cette réforme jusqu'à la fin de la mandature.

Régis Lindeperg

AU FIL DES DÉPÊCHES

GRATUITÉ : LA FCPE DIT CHICHE !

Après que la maire de Drancy (Seine-Saint-Denis) a organisé la gratuité du service de restauration scolaire dans sa commune, la FCPE a fait savoir dans un communiqué qu'elle était favorable à « la gratuité des cantines scolaires pour tous les enfants durant la scolarité obligatoire ». Cependant, la fédération ne se fait guère d'illusions sur le sens d'une annonce faite à un an des municipales. En tout état de cause, la FCPE précise que « la gratuité est avant tout un choix politique et social, [que] les parents d'élèves veilleront à ce que l'accès à la restauration scolaire soit un droit pour tous les enfants dont les parents en feront la demande ».

SUBVENTIONS : LES CHIFFRES

Selon le rapport de l'inspection générale, en 2005, le total de la subvention de répartition attribuée aux caisses des écoles s'élevait à 42 032 799 euros, et le total de la subvention contractuelle à 3 999 999 euros. Le total des subventions aux caisses des écoles a augmenté de 30 % entre 2000 et 2006.

15

CANTINE SCOLAIRE

UN AUDIT RÉVÈLE UNE ORGANISATION D'UN AUTRE ÂGE

Paris accueille 135 570 élèves dans 323 écoles maternelles et 334 écoles élémentaires. Près de 75 % d'entre eux déjeunent à la cantine. Pour y satisfaire, les caisses des écoles préparent et servent annuellement 18,6 millions de repas.

En juillet 2004, Bertrand Delanoë a confié à l'inspection générale, la mission de conduire un audit sur l'ensemble des caisses des écoles. Cette mission a reçu l'accord des maires d'arrondissement à l'exception, curieusement, de celui du XV^e, René Galy-Dejean. Le rapport de synthèse rendu tient cependant compte de la situation financière des vingt caisses.

Pour les rapporteurs, si la création des caisses des écoles remonte à 1867, leurs statuts, souvent fort anciens, doivent être mis en conformité avec le code de l'éducation, la loi de 2005 et la réalité de leur mission. On note que huit caisses sont en situation déficitaire. Quatre d'entre elles bénéficieront d'une aide exceptionnelle.

La part des activités sociales apparaît réduite. La restauration scolaire et de centres de loisirs constitue l'activité principale des caisses des écoles (97,2 % en 2004). La qualité des repas s'améliore par l'usage de denrées labellisées, l'introduction de produits biologiques et par le recours à des diététiciennes qui veillent à l'équilibre des menus.

Selon une enquête de la SOFRES pour le compte de la Ville de Paris, on enregistre un taux de satisfaction des usagers compris entre 60 et 80 % dans la très grande majorité des arrondissements.

Du point de vue du fonctionnement, les agents de restauration scolaire souffrent de précarité d'emploi. Leur temps de travail sur dix mois varie de 3h30 à 6h par jour avec, par voie de conséquence, une très forte instabilité du personnel.

Les politiques tarifaires se révèlent très hétérogènes, avec des prix allant de la gratuité à 4,20 €. Les modalités de calcul des participations familiales varient d'une caisse à l'autre. Certaines caisses appliquent cinq tarifs, d'autres huit. Le projet de décret qui devrait donner compétence à la municipalité pour fixer le tarif des participations familiales aux frais de la restauration scolaire devrait permettre de corriger ces disparités.

Olivier Messac

Où trouver les rapports de l'IGVP ?

www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=6313&document_type_id=4&document_id=14231&portlet_id=14230&multilevel=document_sheet_id=5276/

www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=6313&document_type_id=4&document_id=14231&portlet_id=14230&multilevel=document_sheet_id=3757/

société **SANS-PAPIERS** LAISSEZ-LES GRANDIR ICI!

VOS PAPIERS !

La cour d'appel de Paris a condamné, jeudi 18 janvier, Clément Schouler, du Syndicat de la magistrature (SM), à 800€ d'amende pour avoir dénoncé dans *Vos papiers* (octobre 2001), les contrôles d'identité au faciès qui, selon le SM « sont non seulement monnaie courante, mais se multiplient ».

Le Syndicat rappelle « qu'en première instance Clément Schouler avait été relaxé ». À l'heure où les discriminations sont un enjeu national, à l'heure où la Commission nationale de déontologie de la sécurité pointe « des pratiques policières contestables ou illégales », le SM déplore « qu'il soit désormais impossible de s'inquiéter de l'existence de telles discriminations ».

Pour voir le film :

www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4631

Pour signer la pétition :

www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article4633

À l'occasion de la sortie du film *Laissez-les grandir ici*, les animateurs du RESF lancent un appel à contribution en faveur des enfants scolarisés des parents sans papiers. Liaisons laïques publie leur message.

Dans le film *Laissez-les grandir ici*, réalisé par un collectif de cinéastes, disponible depuis le 5 mars 2007, les enfants scolarisés de parents sans papiers se relaient à l'écran. Tous veulent la régularisation de leur famille. Avec leurs mots d'adolescents, ils disent leur besoin de soutien et de mobilisation à leurs côtés. Ils expliquent aussi leur peur quotidienne de l'arrestation ou de l'expulsion de leurs parents.

Ce film de deux minutes et dix secondes est projeté dans les salles de cinéma depuis le mercredi 7 mars (salles d'art et essai, réseau MK2...). Quatre cents copies sont d'ores et déjà disponibles pour une diffusion nationale.

UN ŒUVRE COLLECTIVE

350 professionnels du cinéma ont contribué à l'élaboration du document, dont des grands noms du cinéma, qu'ils soient réalisateurs, producteurs, comédiens, techniciens.

Le film est l'aboutissement de plusieurs mois de travail mené par un collectif de

cinéastes et le Réseau éducation sans frontières (RESF). Il a été pensé et conçu avec des enfants en ateliers d'écriture, entourés par les cinéastes, des professeurs et des militants du RESF.

Laissez-les grandir ici sert de support à une pétition nationale du même nom (voir adresse Internet ci-contre), qui a été lancée, partout en France, simultanément à la sortie du film.

Largelement diffusé, ce film doit contribuer à l'élargissement de la mobilisation et du soutien en faveur des familles étrangères en situation irrégulière.

Dans ce but, chaque lecteur est invité à l'adresser aux membres de son carnet d'adresses à partir du lundi 5 mars. Tous ensemble, nous pouvons être plus forts et lancer un encore plus puissant mouvement d'opinion dont toutes les familles que RESF soutient attendent pour obtenir enfin leur régularisation.

**Pierre Cordelier, Lily Margot,
Richard Moyon et Brigitte Wieser**

L'APPEL

NOUS SOMMES DES ENFANTS DE SANS-PAPIERS

Un sans-papiers, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour même s'il est en France depuis longtemps. Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs. Ils ont fui la violence, la misère. Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure. Certains d'entre nous sont nés ici.

AVEC OU SANS PAPIERS LA FRANCE EST NOTRE PAYS

On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse. Tous les jours on a peur. On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro. On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas. On y pense tout le temps.

À L'ÉCOLE AUSSI

Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ? L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers. On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures. On s'est inscrit dans des bureaux. On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé. On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non.

Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses. Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous. Et pourtant on nous a dit : non. Arbitrairement. Maintenant on est en danger et on doit se cacher. Pourquoi cette injustice ?

Nous ne voulons plus vivre dans la peur. Nous voulons que la France nous adopte. Nous voulons être régularisés. Laissez-nous grandir ici.

VARIANCE société DROGUES : ÉTAT DES LIEUX

En matière de drogues les lycéens n'ignorent rien. Malgré les mesures de prévention et des interdits croissants, la consommation touche grand nombre de jeunes.

En 2004, à Paris, 70 % des filles et 64 % des garçons de 17-18 ans ont déclaré avoir déjà fumé une cigarette au cours de leur vie. Le tabagisme quotidien au cours des trente derniers jours touche un tiers des filles, un quart de garçons. L'expérience de la première cigarette se fait vers 13 ans, la première ivresse et le passage à l'usage quotidien, avant 15 ans.

Au même âge, durant la même période, trois quart des garçons et deux tiers des filles disent avoir bu de l'alcool. L'usage régulier est trois fois plus fort chez les garçons : 15 % d'entre eux en ont bu au moins dix fois au cours du mois précédent. La moitié d'entre eux ont connu l'ivresse.

L'usage de médicaments psychotropes s'avère assez courant. Moins d'un garçon sur cinq, plus d'une fille sur trois déclarent y avoir goûté, avec ou sans prescription. 7 % des garçons, 16 % des filles en ont pris au cours des 30 derniers jours. L'usage régulier reste rare : 1 % des garçons, 4 % des filles.

LE PÉTARD EN VOGUE

Le cannabis a été expérimenté par 54 % des jeunes parisiens, 44 % des jeunes parisiennes. Un tiers d'entre eux durant les 30 derniers jours. Un garçon sur six et une fille sur treize disent fumer régulièrement. Parmi les usagers, 36 % disent avoir connu un problème de mémoire lié à cet usage.

Ainsi, la consommation régulière de drogue touche 6 % de filles et 15 % de garçons, tant pour l'alcool que pour le cannabis. Cependant, un découpage de Paris en quatre quarts permet de constater que les produits les plus courants : tabac, alcool, cannabis et psychotropes, sont moins consommés dans le nord-est que dans le sud-ouest de la capitale.¹

CONSUMMATION DE TABAC

Conséquence de la hausse des prix du tabac, les enquêtes révèlent que la proportion de fumeurs quotidiens est tombée de

38 % en 2003 à 33 % en 2005. Les consommateurs réguliers ont changé leurs habitudes : achats à l'étranger, cigarettes moins chères, tabac à rouler, consommation strictement personnelle. Un petit tiers a diminué sa consommation.²

TABAC ET LYCÉE ÉVOLUTION 2002-2006

En 2006, 54 % des lycées ont mis en place une zone fumeurs mais 14 % seulement ont pu mettre en vigueur la restriction d'accès aux mineurs de 16 ans prévue par la loi. 40 % des lycées ont interdit de fumer. Depuis 2002, la prévalence de la consommation quotidienne des lycéens est tombée de 32 à 24 %, à 20 % dans les lycées non fumeurs.

En 2002, 83 % des élèves et 70 % des personnels relevaient un grand nombre de fumeurs à la porte de l'établissement. En 2006, ils ne sont plus que 36 et 24 % à dresser le même constat. Cet indicateur sera intéressant à suivre après la mise en place de la nouvelle loi prohibant totalement le tabac des lieux publics. En 2002 comme en 2006, seul un élève sur cinq se souvient des éventuelles actions de prévention menées l'année précédente au lycée.³

Françoise Brugière



AU FIL DES DÉPÊCHES

JEUX DANGEREUX

Parmi les conduites à risques, on compte les jeux d'agression ou de non-oxygénation. L'Éducation nationale apporte sa petite pierre à la politique de prévention par la publication d'un guide sur Eduscol : « Les jeux dangereux et les pratiques violentes : prévenir, intervenir, agir ».

LA CIGARETTE FAIT UN TABAC

Une proposition de loi a été déposée le 2 mai pour interdire la vente des cigarettes, dites *cigarettes bonbons* manifestement destinées aux mineurs. Paquets *flashy*, *Pink Elephant* ou *Black Devil*, roses ou noires, à la vanille ou au chocolat, les cigarettes sont conditionnées pour accrocher le regard des adolescents. Pour les anti-tabac, « Ces arômes sucrés effacent l'âpreté des premières cigarettes et installent la dépendance à la nicotine. »

LA LETTRE DE DEI FRANCE

DEI France, section française de l'ONG Défense des enfants international qui milite pour le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant. Sa Lettre mensuelle propose une information particulièrement riche sur les violations des droits des enfants dans le monde.

<http://www.dei-france.org/>

1. source OFDT, enquête ESCAPAD, Paris 2004.

2. idem 2005.

3. Échantillon de 86 lycées en 2002, 235 en 2006 (235 proviseurs, 2318 agents et 9476 élèves).

société

SURTITRE

LAÏCITÉ PARTOUT

Par Jean Carlier

AU FIL DES DÉPÊCHES

MIVILUDES : RAPPORT ANNUEL

La Mission interministérielle de lutte contre les sectes a rendu, mercredi 24 janvier, son rapport annuel. Le document révèle les dérives sectaires et notamment les risques, d'ordre moral et affectif, encourus pas les proches des adeptes, les répercussions matérielles et financières « *dramatiques* » qui en résultent fréquemment. La Miviludes souligne avec insistance l'importance du risque encouru dans le cadre de la formation professionnelle.

LYON : LYCÉE MUSULMAN

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a pas suivi, mercredi 28 février, l'avis défavorable d'Alain Morvan, recteur de l'Académie de Lyon, limogé depuis (voir en page 9). Rien ne s'oppose désormais à l'ouverture du lycée musulman de Décines, dans la banlieue lyonnaise, dont le projet a été établi par plusieurs associations parmi lesquelles on trouve l'Union des organisations islamiques de France.

LILLE : LYCÉE MUSULMAN

À Lille, le lycée Averroès, le seul lycée musulman de France est soupçonné d'intégrisme en raison de sa proximité géographique avec une mosquée. Financé par des dons privés « *exclusivement français* », l'établissement accueille 83 élèves, majoritairement de sexe féminin. Celles-ci sont ravies de pouvoir arborer leur voile. Il propose deux heures d'éducation religieuse. Le vendredi après-midi est libéré pour la prière. Avec 75 % de réussite aux bacs S et ES, les responsables espèrent un statut contractuel avec l'État.

LONDRES : LA FOI ET LA LOI

Dans un document rendu public le 21 février, le conseil musulman de Grande-Bretagne (MCB) demande au gouvernement de tenir compte des « *préoccupations dictées par la foi* » des musulmans, de favoriser l'expression religieuse des élèves à l'école publique. Le MCB revendique la liberté vestimentaire et la dispense de douche et de certains cours pour les filles, l'exclusion de la mixité dans la pratique natatoire et de la danse, considérées comme attentatoire « *aux exigences de la pudeur islamique* ». Le ministère de l'éducation a déclaré que le manifeste du MCB ne cadrerait pas avec « *le code de conduite officiel* ».

Absentes des préoccupations de campagne, la laïcité reste un des piliers de l'équilibre social de la France. La « charte de la laïcité dans les services publics » proposée par le premier ministre sortant pourrait être utile.

Pouvoir d'achat, sécurité, éducation, santé, retraite... voire écologie... tous ces sujets sont et seront souvent évoqués pendant les campagnes électorales successives. Hélas ! La laïcité apparaît beaucoup moins, aussi bien dans les questions posées par des électeurs *participatifs* que dans les programmes exposés par les candidats.

VIVRE ENSEMBLE

Malgré tout, parmi les nombreux dossiers évoqués lorsqu'il a présenté ses vœux à la presse, Dominique de Villepin a volontairement attiré l'attention sur la laïcité. Ainsi le *Monde* n'y a consacré qu'une demi douzaine de lignes mais empruntant à elles seules son titre sur deux colonnes : « *M. de Villepin veut "aller plus loin" sur la défense de la laïcité* ». Petite phrase pour annoncer aux journalistes rassemblés la remise au premier ministre, le 29 janvier, d'un projet de « *charte de la laïcité dans les services publics* ». Notamment en milieux hospitaliers où certains malades musulmans, juifs, catholiques ou protestants réclament les moyens de pratiquer leur religion : interdits alimentaires, horaires quotidiens, hebdomadaires adaptés aux cultes, respect des fêtes, présence d'aumôniers, d'imams, voire de chapelles, synagogues, mosquées.

LAÏCITÉ ET INTÉGRISME

Conséquences en avant-première de ce projet annoncé, un article abondant, détaillé, publié en vedette de l'hebdomadaire chrétien *la Vie* par une spécialiste des religions à l'hôpital, Isabelle Lévy, sous le titre : « *L'hôpital doit faire face aux religions* ». Jusqu'où ?

Le Monde se charge de répondre, mais pas en quelques lignes cette fois. En deux pleines pages largement illustrées, coiffées d'un titre géant aux énormes lettres d'affiche soulignant l'importance du sujet traité et la

volonté de capter l'attention du lecteur : « *Hôpital : laïcité et intégrisme s'affrontent.* » Suit un long récit de véritables bagarres entre praticiens et maris musulmans de femmes qu'ils refusent de laisser examiner, soigner, opérer, faire accoucher par des hommes. L'un de ces maris violents, condamné à six mois de prison, avait giflé un médecin appelé en urgence. Un autre a menacé un professeur d'un couteau et l'un des plus furieux a osé clamer : « *Je préfère que ma femme meure plutôt qu'un homme la voie !* »

TRAITÉ DE PAIX

Pour cette véritable guerre, un traité de paix : la *Charte de la laïcité* doit devenir un guide pour les agents des services publics spécialement formés, pour les naturalisés récents, les nouveaux électeurs...

Ainsi, même ceux qui souhaitent escamoter le centenaire de la loi de 1905 de séparation des Églises (et non plus seulement de l'Église) et de l'État constatent que la laïcité ne signifie plus seulement *école laïque* mais une laïcité respectée dans tous les secteurs de la société dont la République affirme sa laïcité dans sa Constitution ! Une laïcité avec des droits garantis mais aussi des devoirs indispensables pour les adeptes des diverses religions... ou les athées !

Et un respect particulier pour le monde médical, médecins ou chirurgiens qui, religieux ou athées, doivent d'abord obéir au serment d'Hippocrate qu'ils ont prêté, et soigner jusqu'à sauver la vie de leurs malades quels qu'ils soient, hommes ou femmes.

Ainsi, les écoles laïques d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nous ont préparés et continueront à nous préparer à un nouvel *laïcité tout terrain*. Alors, le Centenaire de 2005 n'aura pas été inutile.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007

FILLON

LE CASSEUR

Extraits du rapport présenté
par Anne-Laure Barbe



19

L'exercice qui fait l'objet de ce rapport d'activité conduit à constater l'impact dévastateur de l'application de la loi Fillon et de celle sur le handicap. La publication du décret sur le droit des parents s'avère un leurre parce qu'il fait l'impasse sur le statut de parent délégué opposable aux employeurs, qu'il laisse à désirer sur les horaires de réunion des instances, qu'il est parfois exploité pour conférer plus de droits aux parents non constitués en association.

Si la Fcpe-Paris peut se prévaloir d'un dialogue renforcé avec ses interlocuteurs académiques, il est à noter que ces rencontres ne débouchent que sur très peu de choses. La calcullette du recteur persiste à traquer les sources d'économie sous l'habillage en lambeaux du « qualitatif », qui permettrait de s'affranchir du « quantitatif ». Il en est ainsi sur les remplacements, les langues vivantes, le soutien aux élèves en difficulté ou l'intégration des handicapés.

Sans initiative novatrice, le travail qui se poursuit avec les conseils locaux et les unions locales se réduit à un travail de préparation. Il aboutira avec la présentation d'une résolution d'orientation générale lors d'un congrès exceptionnel au mois de juin 2007.

LES AXES FORTS DE L'EXERCICE

La mise en œuvre du projet académique – non voté par le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) – apporte des évolutions sur certains des *axes-clés* identifiés par l'Académie. Mais au lieu d'une amélioration de la situation des jeunes, on assiste à une disparition accélérée des moyens à la disposition des élèves et des enseignants.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les moyens des réseaux d'aides spécialisés pour les élèves en difficulté (RASED) connaissent des coupes claires depuis quatre ans (particulièrement les maîtres E) avec redéploiement par arrondissement. Jusque-là souvent incomplets, ils sont carrément mis en péril par les lois Fillon et Robien. À la rentrée 2007, les ZEP n'existeront plus, les établissements scolaires seront classés en EP1, EP2, EP3.

La mise en place des réseaux ambition réussite (RAR) ne concerne que les écoles à proximité des collèges dits *ambition réussite* : Clemenceau, Gérard-Philippe, Utrillo (XVIII^e), Georges-Rouault (XIX^e). Les autres écoles EP2 seront sous régime des réseaux réussite scolaire (RRS).

Dans toutes les écoles et collèges, des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) peuvent être mis en place. L'accent est mis sur l'individualisation et sur la volonté, affirmée à l'unisson des ministres de l'Éducation nationale et de l'intérieur, de ne plus donner la priorité aux zones, mais aux élèves. En privilégiant une logique de traitement individuel, on voudrait faire accroire qu'il suffirait de mieux *adapter* les enfants issus de milieux populaires (à renfort de soutien, rattrapage, parrainage, culpabilisation, voire de pénalisation des familles) à un système éducatif dont le fonctionnement élitiste resterait inchangé. La FCPE-Paris refuse cette individualisation.

Après les constats qui précèdent il est édifiant de se rappeler que l'éducation prioritaire est le moyen sollicité pour servir le premier objectif du projet académique : faire progresser le niveau des jeunes Parisiens !

ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS / (ASEH)

LA CDAPH

La Commission départementale d'autonomie de la personne handicapée (CDAPH) qui examine la situation des adultes et des jeunes, est en place depuis un an. Elle alterne réunions consacrées aux adultes et réunions consacrées aux jeunes (environ deux par trimestre).

La disparition des CCPE concomitamment à la création de cette nouvelle instance est génératrice de conséquences importantes pour les familles et réduit la capacité de la FCPE-Paris à leur apporter tant un soutien individuel que des observations pertinentes sur l'organisation de l'ASEH.

Compte tenu des 600 à 800 dossiers traités à chaque réunion par la CDAPH, seuls quelques dossiers sont examinés individuellement, avec audience des familles. Pour 90% des dossiers, la commission procède à une validation des propositions élaborées par les équipes techniques.

La CDAPH se réduit pour l'essentiel à une chambre d'enregistrement. La préoccupation scolaire est réduite à la portion congrue en regard des préoccupations financières, certes légitimes. L'interrogation sur l'adéquation des solutions proposées pour la scolarité des jeunes handicapés ne trouve pas sa place dans cette instance. Dans le même temps, une grande partie des situations d'enfants sans diagnostic de handicap avéré, naguère examinées en CCPE, a totalement disparu.

Malgré les efforts du Conseil de Paris pour communiquer avec les familles sur le nouveau dispositif, il y a fort à craindre pour de nombreuses familles.

Deux actions envisagées l'an dernier sont en cours de réalisation : le questionnaire aux adhérents qui doit permettre de dresser un bilan qualitatif de la scolarisation des enfants handicapés à Paris ; l'organisation, en octobre 2007, par les CDPE d'Île-de-France, d'un colloque sur la scolarisation des enfants handicapés.

LA CDOEA ET LES ENFANTS INADAPTÉS

La Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) remplace pour partie l'ancienne CCSD. Les enfants au handicap non reconnu sont orientés en SEGPA, en EREA ou en établissement spécialisé. Cette nouvelle catégorie d'enfants, *les inadaptés*, créée par la loi du 11 février 2005 est un non sens. La commission oriente essentiellement des enfants en difficulté sociale, scolaire, familiale... qui, pour certains, n'étant plus dans la catégorie handicap ne bénéficieront plus des aides qui devraient leur revenir de droit. La CDOEA se réunit une fois par trimestre, et en commissions techniques. Elle est constituée des anciens membres de la CCSD avec maintenant un représentant de la FCPE. Les méthodes sont les mêmes, et *l'orientation* y est synonyme de *voie de garage* pour beaucoup d'enfants.

Au-delà de ces sujets, la FCPE-Paris ne note aucune progression sur les autres thèmes du projet académique : « mise à disposition de tous les élèves des outils de l'avenir par un accès amélioré aux nouvelles technologies » ; « fourniture de repères sociaux pour guider et aider les élèves, cadres rigoureux pour les préparer à leur vie de citoyen » ; « développement de l'apprentissage des langues vivantes ».

Tout au plus, sur le dernier sujet, peut-on constater, malgré des déclarations contraires, que le retard parisien en matière d'apprentissage des langues vivantes n'est pas comblé, que la diminution prévue du nombre d'intervenants étrangers fait craindre une aggravation de la situation dans le second degré.

Quant au remplacement des enseignants de second degré, malgré un montage administratif qui a mis en émoi les établissements, les protocoles laborieusement rédigés restent finalement inappliqués.

BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Alors que d'année en année, les conditions d'apprentissage des élèves se dégradent : élèves non affectés, classes surchargées, classes de langues non dédoublées, remplacements non assurés, moins de surveillants, moins de soutien, le ministre a cette année encore tenté de faire accroire à une augmentation budgétaire. Celle-ci cache en fait une diminution des moyens alloués à chaque élève. Le budget augmente en valeur absolue, mais moins que le nombre d'élèves.

C'est pourquoi la FCPE-Paris a choisi de s'associer à la protestation contre le projet de budget dès le mois de septembre. La préparation de la rentrée 2007 lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) de mars sera la prochaine étape de ce jeu de massacre.

SECTORISATION DES COLLÈGES

Le Département de Paris a pris le relais de l'Académie pour la sectorisation des collèges. Le Département souhaite opérer des changements significatifs à moyen et long terme. Entre le printemps et l'automne plusieurs réunions de territoires ont eu lieu. La FCPE-Paris est intervenue, aux côtés des unions locales (UL), avec des propositions concrètes qui n'ont pas toutes été retenues, faute de consensus avec des principaux de collèges ou des élus d'arrondissement. La concertation se poursuivra tout au long de l'année 2007 pour la rentrée 2008. Pour fortifier nos positions sur la sectorisation, la FCPE-Paris demande une remontée des avis des conseils locaux via les unions locales.

Pour la rentrée 2006, malgré la timidité des mesures, la FCPE-Paris avait apporté son soutien au projet présenté par le Département. Pour 2007, la FCPE attendait des modifications plus nettes, traduisant les objectifs politiques de la sectorisation annoncés par la Ville de Paris. Il est désormais nécessaire de réaffirmer ces choix et de les traduire en actions concrètes cohérentes. Parallèlement, la FCPE-Paris persiste à réclamer auprès de l'Académie la mise en place d'une commission d'affectation avec la participation des représentants de la Ville de Paris, de personnels de direction, des parents d'élèves pour assurer une cohérence entre les décisions de sectorisation et d'affectation des élèves, la clarté sur les dérogations.

LES ACTIONS

ÉLECTIONS

Cette année le taux de participation des parents est en légère progression en particulier dans le 1^{er} degré. Une

réunion de synthèse a pu avoir lieu fin décembre à l'Académie et la FCPE y a regretté que le logiciel qui délivre les coordonnées des parents ne soit toujours pas au point, tout en concédant un léger mieux dans l'organisation des élections. Les représentants de la FCPE-Paris persistent à exiger les résultats détaillés par établissement pour pouvoir, conformément à leur mission, participer « *aux travaux de contrôle et d'établissement des résultats définitifs des élections* ». Il reste à régler le cas des classes d'intégration (CLIN) traité de façon aléatoire d'une école l'autre. Une directive claire devrait être envoyée aux directeurs pour répéter que les CLIN ne comptent pas pour une classe aux élections.

AFFECTATIONS

COLLÈGES

Un peu plus de 15 700 élèves ont été affectés en 6^e au plus tard à la fin de la première semaine de septembre. Des dossiers, arrivés par la suite, sont traités au fur et à mesure. Il y a eu environ 2 000 demandes de dérogations à l'entrée en 6^e, 47% ont été acceptés pour regroupement de fratrie, causes médicales, puis selon les places disponibles. Les entrants sur Paris n'ont pas toujours trouvé de la place dans le collège de secteur de leur nouveau domicile. De nombreuses situations cependant se débloquent grâce à l'intervention de l'administratrice chargée du second degré.

LYCÉES PROFESSIONNELS

Les affectations en CAP et BEP sont désormais totalement informatisées avec le logiciel de pré-affectations académiques multi-vœux (PAM). Après le 1^{er} tour, il restait 1 000 élèves à affecter, 330 après le second. Lors de la rentrée, une cinquantaine de dossiers restaient sans solution immédiate. Globalement l'affectation informatisée se passe plutôt mieux, mais des améliorations restent nécessaires.

LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES

Les affectations en seconde se font en juin, juillet et août, et peuvent durer jusqu'à trois jours d'affilée. Les consignes données aux proviseurs sont les mêmes que les années précédentes : inscrire des élèves de tous les collèges du district, pas plus de 10% hors district, privilégier les élèves du public parisien. Cependant, les dossiers du privé ont été remis aux proviseurs bien avant le terme de la première commission.

Au final, 79% des vœux 1 et 1 bis ont été satisfaits sur 11 338 affectations en 2^e, plus 2 000 redoublants. En régression donc par rapport aux années précédentes, 2 381 élèves ont donc obtenu leur 2^e ou 3^e vœu, ou aucun de leurs vœux !

Les dossiers du privé ont bénéficié de plus de places que l'année précédente : 750 au lieu de 600. Les cas difficiles ont été examinés au cas par cas uniquement lorsque les familles les ont signalés à l'Académie.

De juin à septembre, une centaine de famille ont sollicité l'aide de la FCPE-Paris, ne recevant pas de réponse des services de l'Académie.

ACTION ENVERS LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Pour favoriser la création d'un conseil local dans ces établissements, plusieurs administrateurs ont participé à des assemblées générales dans des lycées professionnels dépourvus de conseil local FCPE au mois de septembre 2006. La complexité, le manque de disponibilité des parents ou leur éloignement handicapent fortement l'implication des familles dans la vie du lycée professionnel de leur enfant, souvent majeur. Deux conseils locaux ont été créés à la suite de ces assemblées et quelques adhérents isolés nous ont rejoints. De nouveaux contacts avec les lycées professionnels ont aussi eu lieu dans le cadre du réseau éducation sans frontières (RESF), certains de ces établissements accueillant un nombre considérable de jeunes sans papiers.

L'ÉCOLE QUE NOUS VOULONS

Depuis le début de l'année 2006, la FCPE, le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN), l'ICEM-Freinet, le Snuipp, Sud-éducation et le SGEN se réunissent régulièrement pour débattre et agir contre l'offensive du gouvernement contre l'école publique. Les mesures gouvernementales s'inscrivent dans une logique économique et idéologique qui signe un véritable renoncement aux ambitions que doit porter l'école dans un pays démocratique.

La réunion-débat publique « *Égalité des chances ou égalité des droits : comment rendre effective l'égalité d'accès aux savoirs ?* » du 30 mai 2006 au lycée Henri-IV, a attiré plus de 200 personnes, parents et enseignants. Forts de ce succès, les organisateurs (voir *supra*) ont décidé de poursuivre la confrontation d'idées pour contribuer au dépassement des frontières entre parents et enseignants, à l'émergence de solutions alternatives pour donner une perspective à l'action contre l'offensive réactionnaire à l'œuvre. Ces organisations ont décidé de produire textes d'analyse et de débat, d'organiser des réunions sur un thème en relation avec l'actualité ou les sujets fondamentaux : apprentissage de la lecture, réponses aux difficultés scolaires... et de réunions-débat publiques comme celle du 30 mai (cf. le dossier alternatives éducatives : *L'école que nous voulons !* dans *Liaisons laïques* n° 281 de novembre 2006).

Deux réunions d'école se sont tenues sur l'apprentissage de la lecture dans les écoles Simon-Bolivar (XIX^e) et Houdon (XVIII^e) au cours du 1^{er} trimestre 2006-2007 ; d'autres sont en préparation sur le traitement de la difficulté scolaire. L'objectif de ces différentes initiatives reste d'informer et sensibiliser parents, enseignants et citoyens sur la politique éducative du gouvernement, de les inviter au débat et à la proposition d'alternatives.

COMMISSION ARCHITECTURE - TRAVAUX

La commission a eu sur la période de mai 2006 à janvier 2007 une activité limitée avec une seule réunion et une seule rencontre avec la Ville de Paris.

Par contre, la FCPE-Paris est restée très sollicitée par les journalistes sur le sujet des toilettes scolaires. On constate que ce thème est maintenant traité de manière régulière par la presse écrite et audiovisuelle, tout particulièrement lors de la rentrée scolaire. La FCPE-Paris devait être auditionnée, fin janvier, par l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires qui a récemment mis en évidence la fréquence des accidents survenant dans les toilettes des écoles.

VOYAGES SCOLAIRES

Une circulaire académique, reprenant les conclusions de chambres régionales des comptes et les orientations ministérielles sur le financement du voyage des accompagnateurs, a mis le corps enseignant en émoi. Certains accusant de nouveau la FCPE de s'opposer aux voyages scolaires. Les parents élus dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ont eu fort à faire pour expliquer raisonnablement le texte de l'Académie... Cet épisode, non clos, a eu le mérite d'ouvrir le débat. Des groupes de travail parents-enseignants voient le jour. Peut-être pourrions-nous bientôt élaborer d'urgence, au sein des établissements, un travail constructif sur les voyages scolaires à partir, notamment, de la charte adoptée par le congrès en mai 2003 ?

POIDS DES CARTABLES

Conformément à la motion votée au congrès 2006, le conseil d'administration a relancé – sans résultat – la mairie de Paris, pour obtenir le financement d'un demi-jeu de manuels supplémentaires pour les collégiens. La commission 2nd degré s'est emparée du sujet. Un dossier a été publié dans *Liaisons laïques*. La bataille ne fait que (re)commencer. La difficulté étant aussi que c'est un travail de longue haleine (sensibiliser les enseignants, par exemple) et que les collégiens grandissent : après avoir protesté très fort en 6^e, rares sont les parents qui restent mobilisés sur le sujet.

GOÛTER DIT RÉCRÉATIF

Suite à la mise en place difficile des goûters récréatifs l'an dernier, la FCPE-Paris a contribué, en collaboration avec la Ville de Paris, à l'amélioration de la formule, notamment en demandant que le paiement soit basé sur le nombre de goûters réellement pris, et que l'inscription soit faite au mois le mois avec des modifications possibles suivant les jours de présence.

RESTAURATION SCOLAIRE

Dans le cadre de la loi de décentralisation, la Ville de Paris est désormais responsable de la restauration scolaire des col-

lèges en lieu et place de l'État. Dans l'attente de la réforme annoncée, qui doit permettre l'harmonisation de tarifs modulés sur la base du quotient familial, la Ville a proposé aux conseils d'administration une convention n'entraînant pas de changement pour les familles. La FCPE-Paris a demandé à être associée à cette réflexion.

Du côté des lycées, il n'a pas, semble-t-il, été jugé bon d'appliquer les tarifs de cantine modulés en fonction du quotient familial. Les raisons avancées sont variables. La plus fréquente étant un surcroît de travail pour les intendants et gestionnaires – non compensé par des embauches. L'absence d'incitation forte de la Région (impressionnée par le poids des chefs d'établissement parisiens ?), l'absence récurrente des représentants de la Région dans les conseils d'administration n'a pas non plus aidé les parents... Une convention-cadre a cependant été adoptée par le Conseil régional malgré le vote négatif de la FCPE au CIAEN, pour cause d'absence d'affirmation d'une politique de service public annexe de restauration et de maintien du fonds de rémunération des personnels d'internat (FARPI), qui n'a plus lieu d'être avec la décentralisation des personnels de service. À suivre...

FERMETURE PRÉCOCE DES ÉTABLISSEMENTS EN FIN D'ANNÉE POUR CAUSE D'EXAMENS

Ce sujet récurrent a rebondi à l'initiative de la cité scolaire Jules-Ferry qui a organisé une rencontre en décembre 2006 dans le IX^e arrondissement avec le directeur de la Maison des examens (SIEC). Si ce problème est complexe à résoudre pour la Maison des examens qui a la charge d'organiser tous les examens et pas seulement le bac, des efforts devraient être faits pour porter le moins possible préjudice aux collégiens et lycéens qui voient pour l'instant souvent amputé d'un mois leur temps scolaire. Une délégation du Comité régional FCPE-IDF a rencontré le directeur du SIEC en juillet à ce sujet et sur les frais d'envois des diplômes. À partir de 2007, les élèves devront aller quérir leur baccalauréat dans leur établissement.

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES (RESF)

La FCPE-Paris a poursuivi son implication dans RESF-75, avec une administratrice mandatée pour l'y représenter. Au-delà des engagements personnels des uns ou des autres adhérents dans les comités de soutien, cette implication se traduit par la diffusion des appels à rassemblement de RESF-75, la mise en ligne et la gestion des pétitions, l'accompagnement de RESF-75, à sa demande, lors des rencontres avec les autorités préfectorales qui ont pu avoir lieu dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006.

Après l'agitation suscitée par cette circulaire, qui laisse la plupart des familles et jeunes majeurs qui en ont fait la demande, sans régularisation de leur séjour en France, RESF-75 connaît un nouveau stade de son évolution : dans

chaque école et chaque quartier, soutenir au quotidien et dans leurs démarches, jusqu'aux centres de rétention, et même après leur départ forcé de France si nécessaire, les familles de jeunes scolarisés à Paris et qui trouvent dans leur intégration scolaire un ferment de leur équilibre de futurs adultes.

LA FORMATION ET L'INFORMATION

BILAN DU PLAN DE FORMATION

Le plan de formation (ouverte à tous les adhérents à jour de cotisation), dont les séances sont annoncées dans *Fih, Fip, Liaisons laïques* et dans le dossier de rentrée des conseils locaux, est en place pour la cinquième année consécutive. Ces séances conviviales apportent les outils d'animation d'un conseil local, facilitent l'acquisition des connaissances sur l'organisation du système scolaire, la place des parents.

Sept séances ont eu lieu depuis le dernier congrès. Une a été annulée pour insuffisance de participation (responsable du bureau de conseil local ; une autre reportée (accueil des enfants handicapés). Au total, 97 participants qui ont profité de ce temps d'enrichissement pour la vie associative des conseils locaux.

Alors que les évaluations de ces formations sont très positives, on regrettera encore que le nombre d'inscrits reste souvent limité. Cependant, on constate que le nombre de questions reçues au secrétariat est lui très élevé. Ce constat fait, il faut rappeler que le CDPE-Paris n'est pas organisé en centre d'appels. Chaque réponse apportée à une question individuelle est le fruit d'un administrateur bénévole dans le cadre d'une délégation du CDPE. Il vaut mieux réserver à des situations particulières ces sollicitations pour garder une capacité d'action structurante sur les dossiers.

FIP

Deux numéros de FIP seulement depuis le congrès de mai 2006.

LIAISONS LAÏQUES

Après le lancement, il y a huit ans, de la formule actuelle de *Liaisons laïques*, après la publication d'une quarantaine de numéros, le conseil départemental a décidé de poursuivre sur la voie engagée en terme d'information de ses adhérents et de ses partenaires. Dans cette perspective, le conseil d'administration a entériné, lundi 15 janvier, un contrat d'externalisation d'une partie de l'édition (secrétariat de rédaction et exécution) pour consolider la revue du CDPE tant du point de vue de son contenu que de la régularité de parution. Bien entendu, la ligne éditoriale et le choix des articles restent de la compétence exclusive du conseil départemental.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Par rapport aux années antérieures, le CDPE a publié moitié moins de communiqués de presse. 80 % de cette communication a porté, en lien avec RESF, sur des sujets liés à la rétention, l'enfermement et l'expulsion d'élèves arrachés à leur école, à leur vie d'enfant et d'adolescent. Ces communiqués ont servi de vecteur de protestation contre les dérives administratives, et conduit la FCPE-Paris à revendiquer la régularisation des familles ayant des enfants scolarisés, et des jeunes majeurs sans papiers.

COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Dans la continuité des années précédentes et des décisions confirmées par le conseil d'administration, la communication électronique de la FCPE-Paris est restée structurée autour du message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (FCPE info hebdo) et de messages ponctuels (FCPE flash info) adressés aux membres de bureaux 1^{er} ou 2nd degrés suivant les sujets, voire directement aux adhérents, pour certains enjeux majeurs. La forme de ces messages a évolué pour une meilleure lisibilité.

En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la FCPE-Paris, aux messages hebdomadaires (FIH) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Des listes de diffusion thématiques ont aidé à l'animation des principales commissions (ASEH...). Une revue de presse à destination des unions locales a été diffusée avec une périodicité variable sur la liste *actu*.

Les listes de diffusion créées en 2005 pour les unions locales qui en ont fait la demande ont fonctionné activement pour cinq d'entre elles. Ces listes, constituées des membres des bureaux des conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires de celles de la FCPE-Paris.

SITES

SITE DE LA FCPE PARIS

Le site de la FCPE-Paris a conservé sa structure établie en 2004. Il est régulièrement mis à jour par les trois administrateurs qui en ont la charge, et par le secrétariat du CDPE. Les pages *dossiers* ont peu évolué. L'appropriation par les administrateurs concernés reste un axe à renforcer. La boîte à outils s'est enrichie de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis tant par la Ville que par l'Académie ou la Fédération nationale.

Le site a également relayé de très nombreuses pétitions en faveur d'enfants de sans papiers, proposées par des conseils locaux ou par RESF.

SITE COLLECTIF DES CONSEILS LOCAUX

Le site collectif de conseils locaux, développé sous Spip, n'a toujours pas pu être amélioré faute des compétences techniques nécessaires. Il est cependant désormais la *porte d'accès* des 81 sites répertoriés et développés par les conseils locaux et les unions locales, qu'ils soient hébergés sur le site collectif ou qu'ils disposent d'un hébergement autonome.

Une formation a été proposée fin 2006 et de nouveaux conseils locaux y ont ouvert leur espace. À ce jour, on peut considérer qu'une quinzaine de conseils locaux se servent activement de l'espace dont ils disposent sur le site collectif.

Par ailleurs, grâce aux fonctionnalités de signature en ligne de Spip, le site collectif sert désormais à héberger les pétitions proposées par les conseils locaux et par RESF. Sur l'année 2007, 250 pétitions ont permis de collecter plus de 10 000 signatures.

FRÉQUENTATION DU SITE

Fédération de Paris et site collectif des conseils locaux		
	visiteurs	moyenne mensuelle
2003	62 000	5 200
2004	105 200	8 700
2005	153 000	12 800
2006	262 000	21 900

La fréquentation du site a augmenté de manière conséquente en partie en raison des pétitions en ligne. Le site est désormais un vecteur incontournable de la communication du CDPE vers les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation. Le site collectif doit poursuivre son développement pour favoriser la mutualisation des expériences entre conseils locaux.

DOSSIER DE RENTRÉE

L'évolution principale du dossier de rentrée (documents utiles aux conseils locaux pour démarrer la nouvelle année scolaire en se faisant connaître des parents d'élèves) a été la refonte du bulletin d'adhésion pour le rendre plus simple, plus lisible et mieux faire apparaître les valeurs de la FCPE. L'organisation de la distribution de ce matériel avec des permanences d'administrateurs le samedi matin en juin et en septembre a permis une bonne distribution du matériel. Toutefois le nombre de conseils locaux qui ne viennent pas chercher le matériel de rentrée reste trop élevé : une trentaine cette année.

INSTANCES OFFICIELLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION

La suppression de la réunion du CDEN du mois de juin par l'Académie, pour ne plus être harcelée par les demandes d'amendement de la carte scolaire arrêtée au mois de mars, était annoncée dès l'exercice précédent. Une seule réunion du CDEN a donc eu lieu, en novembre 2006, après qu'un comité technique paritaire (CTP), auquel les parents d'élèves ne participent pas, avait en septembre effectué les ajustements de la carte scolaire nécessaires – à peu de choses près ceux qui avaient été revendiqués depuis mars 2006 par les parents d'élèves. Mais l'Académie continue à déclarer ne se fier qu'à ses propres chiffres ! En novembre donc, les participants étaient invités à faire le point, dix semaines après, sur la rentrée de septembre 2006.

Rompus désormais à l'exercice d'autosatisfaction des représentants de l'Académie, les administrateurs de la FCPE-Paris ont égrené la liste des sujets sur lesquels il y a dégradation des conditions d'accueil des jeunes à l'école et des fausses solutions, visant toujours à l'économie avant tout, mises en place de façon palliative. Cela n'a pas plu, mais a permis d'ouvrir un questionnement sur le fonctionnement de cette instance, si ce n'est sur son rôle, et sur les sujets qui devraient y être abordés (surtout pour le 2nd degré) et ne le sont pas, comme les affectations.

COMMISSION SUR L'ABSENTÉISME

Toujours pas réunie.

OBSERVATOIRE DES LYCÉES

Il n'existe plus depuis deux ans, à notre grand regret.

ATTRIBUTION DES BOURSES AU MÉRITE

Le système d'attribution des bourses au mérite (800 € par an) a évolué en application de la loi Fillon. Les bourses au mérite existaient déjà mais à titre exceptionnel et uniquement sur proposition des chefs d'établissement. Elles sont désormais distribuées à tous les élèves boursiers ayant eu une mention au brevet par une commission regroupant tous les membres de la communauté éducative, élèves compris. Les contingents de bourses accordés ont évolué à la hausse, mais dans une année de transition entre deux systèmes le nombre de bourses attribuées cette année est resté limité.

PROJETS LYCÉES

Le comité a pour rôle d'encourager les équipes éducatives présentant un « projet lycée, innovation éducative » en promouvant des relations ouvertes et confiantes entre les jeunes et les adultes qui participent à une forme d'éducation à la citoyenneté. Pour chaque dossier, on étudie le projet présenté afin de proposer, si cela se justifie, l'octroi d'une aide financière.

Après l'analyse en commission, c'est en comité plénier, que se décide l'aide de la Région. Pour être recevable, tout projet doit répondre aux critères suivants : concerner une opération en faveur de l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes ; présenter un caractère innovant ; émaner d'un lycée pouvant conduire seul son projet, ou le mener en partenariat avec un organisme ; limiter la demande de l'aide financière à une partie du budget. Il devra en outre avoir été approuvé par le conseil d'administration.

Bilan 2006 : 75 % des projets ont reçu une subvention totale ou partielle, les rejets résultent le plus souvent de cas se limitant au financement d'un voyage.

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

Chaque année le comité de pilotage de *Lycéens et apprentis au cinéma* procède au bilan et engage un nouveau dispositif. La FCPE, dans le cadre régional, participe aux réunions et fait part de son appréciation : points forts, faiblesses ou dysfonctionnements du dispositif. Cette année encore, le bilan est positif, avec un plus pour l'enseignement du cinéma dans les lycées qui ont choisi de participer. Il en est de même pour les apprentis qui sont entrés dans le dispositif il y a deux ans. Les inscriptions se font entre mai et septembre : contact@acrif.org

CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNSS

Deux réunions ont eu lieu à l'Académie pour présenter le projet de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), les statistiques des adhésions, les temps forts et le budget. Il y a lieu d'être vigilant les prochaines années, car le maintien des associations sportives affiliées à l'UNSS est menacé, notamment dans les lycées professionnels. Si des fermetures s'opèrent ici ou là, il y a risque d'irréversible pénalisant les jeunes (surtout les jeunes filles) qui pourraient ne plus avoir accès à des activités physiques abordables financièrement.

CENTRE DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

La FCPE-Paris participe au conseil d'administration de l'antenne régionale du CNDP.

CONSEIL DE VEILLE ÉDUCATIVE

Le 20 décembre 2006, la FCPE-Paris a signé à l'Hôtel de Ville la charte de veille éducative – un dispositif qui vise à trouver une réponse au problème des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification ou le quittent prématurément (150 000 environ en France).

Il s'agit de mobiliser et de coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de l'insertion et de la santé, les associations, pour repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture et leur proposer une solution éducative et d'insertion. Le maire ou le représentant de l'intercommunalité est le garant de cette démarche.

APPELS DISCIPLINAIRES (CAAMD)

Depuis la rentrée 2006, la commission s'est réunie trois fois pour examiner les recours déposés par huit familles. Une autre réunion était prévue le 1^{er} février. Deux commissions ont eu lieu en mai et juin 2006 avec dix cas d'exclusion dont deux ont été réformés. Pour huit élèves, la décision d'exclusion définitive a été confirmée par le recteur après avis de la commission. Trois élèves étaient déjà rescolarisés à la date de la réunion. Le dialogue avec les familles est parfois difficile, surtout quand il s'agit de trouver des solutions adaptées. À chaque changement d'établissement, tout est à reconstruire.

COMMISSIONS D'APPEL

Une centaine de délégués FCPE de parents y participent tous les ans, à raison de deux ou trois parents par commission. La FCPE-Paris a pour charge de présenter à l'Académie les personnes qui siègeront et à organiser la répartition de toutes ces bonnes volontés. Contrairement aux années l'ensemble de la représentation FCPE a été réalisée sur deux jours. Un effort reste cependant demandé sur le retour des rapports de synthèse.

Une formation spécifique des futurs membres des commissions d'appel en juin 2007 pourra conduire plus d'adhérents à s'impliquer dans cet exercice important pour l'avenir des jeunes.

INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

SYNDICATS

Depuis la fin de l'année scolaire, hormis les contacts avec les syndicats au sein de RESF ou dans le cadre de *L'école que nous voulons*, il n'y a pas eu de rencontres entre la FCPE-Paris et les syndicats enseignants, qui ne nous ont pas sollicités à l'occasion des manifestations de l'automne 2006.

En revanche, la FCPE-Paris a rencontré en décembre 2006 le syndicat majoritaire des animateurs de la Ville de Paris, affilié à la CGT. Il est prévu de rencontrer également le syndicat des cantinières. Ces échanges nous aideront à mieux apprécier la situation de ces personnels, et à en tenir compte dans la formulation de nos demandes auprès de la Ville de Paris, et dans le cadre de notre projet éducatif.

VILLE DE PARIS

À la suite des conclusions alarmées, fin 2005, de la visite de la médecine du travail, les travaux de mise en conformité de l'installation électrique des locaux de la rue d'Astorg ont été réalisés en avril 2006. Des travaux complémentaires de mise en sécurité sont programmés à court terme. La rénovation complète des locaux est, cette année encore, prévue ultérieurement.

La subvention de la Ville de Paris a quant à elle été portée à 50 000 € pour l'année 2006. Une visite de la direction

du logement et de l'habitat de la Ville de Paris et du service foncier du ministère des finances a eu lieu en novembre 2006 pour procéder à l'évaluation de la valeur locative du local, dont la surface est estimée à 100 m² en vue d'aboutir à la signature d'une convention annexe à la convention de subvention, relative à l'occupation du local.

OCCE

La charge de travail de l'année n'a pas permis de reprendre le projet de charte de la coopération établi par l'Office central de la coopération scolaire à l'école (OCCE) et de renouer les contacts destinés à favoriser une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives.

MAE-RP

Le partenariat entre la Mutuelle accident élèves de la région parisienne (MAE-RP) et la FCPE-Paris se poursuit. Il permet d'assurer une diffusion de notre bulletin d'adhésion dans les écoles et établissements où nous n'avons pas de conseil local. Les enquêtes téléphoniques que nous avons menées montrent que cette diffusion est globalement bien relayée par les directeurs et les chefs d'établissement. Nous avons enregistré 35 adhésions par cette voie.

FONCTIONNEMENT INTERNE

STATUTS

La mise à jour de nos statuts qui avait été envisagée l'année dernière n'a pu être entamée faute de disponibilités. Elle reste d'actualité, afin de faire évoluer, dans le cadre de nos statuts fédéraux, la déclinaison dans nos actions et dans la société actuelle, des valeurs premières qui lient les adhérents de la FCPE.

COTISATIONS RÉDUITES

La FCPE-Paris a mis en place pour 2006-2007 une procédure de demande d'autorisation et de suivi pour que des familles en difficulté financière puissent adhérer pour un an à moindre coût à notre association, ce qui se faisait déjà ponctuellement précédemment. Une quinzaine de conseils locaux ont choisi de faire bénéficier de cette possibilité des familles. Souhaitons que cela permette à l'esprit associatif qui nous anime de trouver de nouveaux relais dans les établissements.

VIE ASSOCIATIVE

TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord des conseils locaux permet désormais le suivi des remontées d'adhésions et des déclarations de bureau. Il comporte également la liste des écoles et établissements où la FCPE n'est pas présente, où ne figurent que des

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007

congrès

adhérents isolés. Il permet grâce à l'historique, d'analyser localement les évolutions du nombre des adhésions. Diffusé aux unions locales, il doit permettre d'orienter nos actions pour renforcer notre implantation.

ANNUAIRE DES CONSEILS LOCAUX

En parallèle à la diffusion du tableau de bord et à l'établissement des listes de diffusion, une liste des membres des bureaux des conseils locaux fait désormais partie des éléments communiqués aux unions locales pour leur permettre de contacter les conseils locaux de leur arrondissement et de favoriser les échanges entre conseils locaux.

UNIONS LOCALES

Après le soutien apporté l'an dernier à la reconstitution de l'union locale des VIII^e et XVII^e arrondissements, toutes les unions locales de Paris ont retrouvé un mode de fonctionnement régulier.

COMITÉ RÉGIONAL FCPE ÎLE-DE-FRANCE

Depuis le printemps 2006 et pour deux années, la FCPE-Paris assure la coordination du comité régional (CR), qui fonctionne comme une union locale des CDPE d'Île-de-France. Le comité se réunit rue d'Astorg deux fois par trimestre. Il traite des questions liées à la politique de la Région et interacadémique en Île-de-France.

Le comité régional a élaboré une contribution au schéma régional des formations (SRDF) 2007-2012, qui est en cours d'élaboration. Dans le cadre de la préparation du SRDF, une délégation du comité régional a rencontré, une délégation d'élus (CACR).

Les représentants du comité régional interviennent au sein du conseil inter-académique de l'Éducation nationale (CIAEN), équivalent du CDEN pour les lycées (construction, rénovation, accessibilité, dotation de fonctionnement, carte des formations, gratuité...). Outre l'intervention sur les questions de gratuité (livres, cantines, transports...) et les problèmes de rentrée scolaire (filières, affectation...), la délégation s'est opposée au projet de convention Région-EPLE, qui n'affichait pas clairement une politique tarifaire, pour tous, fondée sur le quotient familial et maintenait le FARPI malgré les promesses de suppression.

Le comité régional participe activement au réseau éducation sans frontières. L'un de ses membres représente la Fédération nationale, par délégation, au bureau national du RESF. Sur proposition de la FCPE-Paris, le comité régional travaille à la préparation d'un colloque sur le handicap, qui aura lieu les 6 et 7 octobre prochains. Une subvention sur projet est accordée par la région IDF, tandis qu'une demande de subvention de fonctionnement va être faite au Conseil régional.

FÉDÉRATION NATIONALE

La FCPE-Paris participe activement à la vie fédérale : réunions des présidents de CDPE, réunions thématiques (ASEH, santé...), réunion des coordonnateurs de comité régional, colloques (éducation décentralisée) organisés par l'avenue Ledru-Rolin. La FCPE-Paris a présenté, sans succès, un candidat au conseil d'administration national, en juin 2006, à Périgueux.

Ce 60^e congrès national, qui a vu le départ de Georges Dupon-Lahitte et l'élection de Faride Hamana à la présidence nationale, n'a pas tenu ses promesses eu égard à son thème " École et inégalités : pas de fatalité " et aux exigences de la situation (voir *Liaisons laïques* n° 281).

La FCPE-Paris a manifesté une appréciation critique sur la démarche de la Fédération vis-à-vis des candidats aux élections de 2007. Avec quinze autres CDPE, elle a transmis une contribution sur les propositions et questions aux candidats à la présidentielle.

CA ÉLARGIS AUX UNIONS LOCALES

Deux conseils d'administration élargis aux unions locales auront eu lieu entre les deux congrès de 2006 et 2005. L'ordre du jour du premier a porté sur la carte scolaire parisienne et les conditions de sa réalisation, et sur la communication du CDPE vers les adhérents, reposant la question des rôles respectifs du Cdpe et des unions locales vers ceux-ci. Le second, début février, devait porter sur la sectorisation.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES PRÉSIDENTS

La première AG des présidents de l'année scolaire s'est déroulée au lycée Buffon en octobre 2006. Les débats ont notamment permis des échanges sur les pratiques très variées d'un établissement à l'autre en matière de voyages scolaires.

COMMISSIONS 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS

Disparues ces dernières années pour faire place à des réunions thématiques, des commissions propres au premier et au second degrés ont été réunies au premier trimestre. Pour le 1^{er} degré, la discussion s'est orientée sur la carte scolaire et l'apprentissage des langues. Pour le 2nd degré, il a été question des voyages et de la note de vie scolaire.

INTERVENTIONS DANS LES CONSEILS LOCAUX

La réponse aux conseils locaux en difficulté interne ou avec des interlocuteurs des établissements est apportée au cas par cas par des administrateurs du CDPE, toujours dans un esprit de conciliation.

Toutefois, l'une de ces interventions devait conduire la FCPE-Paris devant le tribunal de grande instance à la demande d'une directrice d'école, insatisfaite de la manière dont les pratiques d'inscription à la cantine ont été relatées dans un écho de *Liaisons laïques*.

VALÉRIE POTONNIÉE, CINÉASTE

AU FIL DES DÉPÊCHES

CINÉMA DE QUARTIER

Depuis 2002, la Mission cinéma de la Mairie de Paris soutient, en temps scolaire, le développement des dispositifs *École et cinéma* et *Collège au cinéma* en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la culture. Plus de 40 000 enfants (20 000 en 2002) ont, l'an dernier, bénéficié de ce dispositif.

CANNES ET LA CRITIQUE

Mai 2006. Section découverte du Festival de Cannes. Compétition internationale de courts et longs métrages de fiction, d'animation, de documentaires et de films d'écoles, en 16 et 35 mm. Prix Canal+ du court métrage (70 000F). Contact : José-Maria Riba, Syndicat français de la critique de cinéma, 52 rue Labrouste, 75015 Paris.

BACCALAURÉAT 2008

Compte tenu de problèmes de droit, *Jaguar* de Jean Rouch ne sera pas au programme du bac 2008. La commission de choix a finalement opté pour *Hiroshima mon amour* d'Alain Resnais. L'œuvre de Resnais amènera les équipes à travailler, au delà de ses films de fiction, sur ses documentaires comme *Nuit et Brouillard*, *Guernica* ou *Toute la mémoire du monde*. La présence de ce cinéaste dans le paysage artistique contemporain est d'une force incontestable.

NOSTALGIE

Le Louxor, (X^e arrondissement) ancien *Palais du cinéma*, est un bâtiment d'architecture exceptionnel situé au métro Barbès-Rochechouard, à l'angle du boulevard Magenta et du boulevard de la Chapelle. Les façades et la toiture ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté depuis 1981. Désaffecté et laissé à l'abandon depuis 1987, ce chef d'œuvre du patrimoine parisien a été racheté par la Ville de Paris pour prévenir sa dégradation irréversible. Il est proposé de le réhabiliter pour la réalisation d'un équipement culturel dédié au cinéma. Les études patrimoniales sont en cours de finalisation.

*Association Mille et une images

15, passage Ramey, Paris XVIII^e
Tél : 06 87 45 19 55
Mail : valerie.potonniee@free.fr

On peut faire du cinéma sur les enfants. On peut aussi en faire avec. D'école en collège, Valérie Potonniée sensibilise les enfants à l'image et au langage cinématographique, contribue à leur socialisation.

Rien n'est plus exaspérant que les cinéastes en mal d'inspiration, qui cherchent les sujets de leur prochain film dans la classe ou l'école de leur enfant ; à de rares exceptions près (*Collèges publics: Sauve qui peut* par Marina Julienne), cela donne des films documentaires souvent mal ficelés et *neu-neu*, plus proche du film de famille complaisant que d'une œuvre originale...

Pour couronner le tout, ces films utilisent fréquemment les enfants en profitant de leur geste, de leur énergie et surtout de leur image. Je me garderai d'en citer, bien que nous, parents d'élèves, soyons régulièrement sollicités pour assister à la projection de ces *navets*. Mais heureusement dans le travail sur l'image, avec les enfants, quand la démarche devient éducative, on assiste parfois à des miracles de créativité. C'est le cas avec Valérie Potonniée, que nous avons rencontré le mois dernier. Cette cinéaste, dont les enfants sont encore scolarisés, crée depuis plus de cinq ans des ateliers de cinéma dans les écoles et centres de loisirs de Paris, anime des ciné-clubs avec l'appui de son association *Mille et une images**

DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA LENTILLE

Cette association, dont Valérie Potonniée s'occupe avec détermination et passion, est née du besoin de travailler avec les jeunes sur l'image. Elle a pour principal objectif d'apprendre aux enfants à passer du rôle de consommateurs passifs à celui d'acteurs avertis. Cet apprentissage trouve tout naturellement sa place à l'école et au collège où l'on rencontre une forte demande des enseignants. Les ateliers se déroulent, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Ils proposent l'analyse d'images en utilisant des extraits de films avec une vraie réflexion pour comprendre comment le langage cinématographique fonctionne.

Ainsi les enfants se forment à l'analyse critique. Dans un second temps, entourés de professionnels du cinéma qui transmettent leur savoir faire, ils découvrent et s'approprient naturellement le langage cinématographique. En groupes, ils élaborent récit, scénario, image, son, et montent une à une les séquences d'un film pour trouver le rythme et l'équilibre nécessaire à son fonctionnement.

Tout se pense collectivement et le travail en groupe aide à la socialisation de ces jeunes. Souvent, le contrat, en fin d'année scolaire, est réussi. Ainsi *La grande forêt vierge* film réalisé par la classe de CE₁ de Montfermeil a été primé au festival international de films d'écoles de Meyzieu, Festimaj, en avril 2006.

À PARIS, AU COLLÈGE JACQUES-PRÉVERT

Parallèlement à son engagement dans les écoles et collèges de Paris comme de banlieue, à Montreuil, Montfermeil, Damaries-les-Lys... sur le thème du *Cinéma 100 ans de jeunesse, Cinéma et trucage...* dans un centre de loisirs médicalisé pour enfants malades, Valérie Potonniée poursuit une carrière professionnelle aboutie. Après avoir été assistante opérateur, elle est aussi réalisatrice de films. *Boussa Kabina*, un documentaire de 17 minutes a été récompensé meilleur film étranger 2003 au festival du film de quartier de Dakar.

Valérie Potonniée, qui continue pour la quatrième année consécutive l'animation du ciné-club du collège Jacques-Prévert à Paris (VI^e arrondissement), a nourri également une multitude de projets pour les années à venir, notamment la création d'un projet cinéma dans le XVIII^e avec l'EDL du quartier porte Montmartre, porte de Clignancourt.

Bernard Dubois

COMÉDIE MUSICALE

« T'ES QUI DIS, T'ES D'OÙ ? » PAR LES ENFANTS DE BELLEVILLE CHÂTEAU ROUGE

Associant activités scolaires et périscolaires, les Serruriers magiques mènent des projets à long terme avec des enfants et des jeunes issus de milieux populaires de Paris. Lancée en 1998, l'aventure prospère.

L'aventure fut lancée voici bientôt dix ans par une équipe d'enseignants et d'animateurs pour des enfants du Bas-Belleville (XX^e), et depuis 2003, avec des enfants du quartier de Château-Rouge (XVIII^e), scolarisés pour la plupart à l'école de la rue d'Oran, dans la Goutte-d'Or.

Après *Gouttes de paix* en 2000, voici : *T'es qui dis, t'es d'où ?* Deux ans d'écriture et de répétitions pour peaufiner un spectacle qui sonne juste. La comédie musicale, subtile, émouvante, enjouée fait mouche. Le spectacle séduit avec des personnages attachants et des refrains entêtants. Un beau projet pédagogique concocté avec la complicité de Véronique Bavière, sur une mise en mots et une musique de Fabien Bouvier.

Vingt-cinq enfants de cours moyens, plus quelques collégiens et des petits de CE₂ ont chanté et dansé l'identité ! Fallait pas les rater ! Quelle découverte ! C'est un instant magique de voir ces enfants : quels regards, quelle joie communicative. *T'es qui dis, t'es d'où ?* est un pur moment de plaisir et d'émotion entre danses, chansons et argument théâtral.

DIFFÉRENCES ET RELATION À L'AUTRE

Les textes des chansons, avec un langage accessible et coloré nous parlent de la société actuelle, de l'autre, de la différence et de ses relations conflictuelles. Construire son identité, être reconnu, se faire des amis, savoir qui l'on est, d'où l'on vient, où l'on va, cultiver l'amitié ou la haine, rester dans ses peurs ou oser accorder sa confiance, faire de ses différences des richesses, savoir se soutenir dans les moments difficiles... Tous ces sujets sont abordés de façon grave ou humoristique. L'interprétation des enfants est très touchante et les voix sonnent justes. Un album et un spectacle qui sensibilisent au problème de l'exclusion, au

regard des autres, à l'indifférence, avec malgré tout beaucoup d'espoir.

Le thème des chansons de *T'es qui dis, t'es d'où ?* touche le cœur des préoccupations contemporaines. Un message de paix, d'amour, de partage entre les générations, les cultures, les pays. Politique, détente et poésie au même endroit et à un prix unique, on en redemande, c'est magnifique... magique ... on rit, on pleure... on prend une petite provision de choses essentielles et on repart un peu réconcilié avec ce monde... « *Ouah ! Ce groupe est vraiment sympa, ça vaut le coup !* » comme on dit dans les cours de récréation. Mais aussi émouvant, intelligent et tendre comme disent les parents sur le parvis des écoles.

À défaut d'avoir pu voir ce spectacle tout public, on peut encore et sans plus attendre, acheter le CD, qui vous permettra de découvrir les textes du spectacle ainsi que la dizaine de chansons, magnifiquement écrits. Peut-être aussi un DVD, nous l'attendons avec impatience.

AU FIL DES DÉPÊCHES

PUPITRES D'HIER ET DE DEMAIN

À Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), le collège Victor-Hugo a ouvert ce mois-ci ses portes au public et aux professionnels de l'éducation pour présenter un mobilier scolaire répondant à une démarche de développement durable. On a pu y voir notamment des chaises et des pupitres totalement recyclables, aux formes ergonomiques garantissant le confort des élèves et de leurs enseignants. Également présentée, pour les nostalgiques de la vieille école, une petite exposition sur le mobilier scolaire du XIX^e siècle.

ANS

En quelques semaines, plusieurs mesures prises par le gouvernement ont porté un rude coup à la vie associative, dans le domaine de l'éducation populaire. Les CEMEA, les Éclaireurs et Éclaireuses de France, la Jeunesse au plein air, la Ligue de l'enseignement, l'OCCE notamment ont appris que leur subvention d'État serait réduite entre 6 et 12 %. La FCPE reste préservée. Cependant, au conseil national de la vie associative, le nombre de sièges pour les associations dite *éducation nationale* est réduit d'un tiers par la suppression des deux sièges dévolus aux principales fédérations de parents d'élèves.



L'école des parents et des éducateurs
162 boulevard Voltaire, Paris X^e
www.cafe-des-parents.com

AU CAFÉ DES PARENTS

les enfants ne sont pas admis

JUIN 2007

L'inversion des rôles : les enfants soignent les parents

Samedi 2, de 10h30 à 12h

J'ai retrouvé ma famille biologique

Samedi 2, de 17h à 18h30

Quelles vacances pour les familles recomposées

Mardi 5, de 19h30 à 21h30

La grossesse pendant l'adolescence

Jeudi 7, de 10h30 à 12h30

Faire autorité : de quoi s'agit-il ?

Mardi 12, de 14h30 à 16h30

Père, beau-père : repères

Mardi 12, de 18h à 20h

Mon enfant est né en France. Quelle place pour mes valeurs, ma culture ?

Jeudi 21, de 14h30 à 16h30

De parents d'adolescents à parents de jeunes adultes

Jeudi 28, de 10h30 à 12h30

JUILLET 2007

Quel adolescent sera mon enfant ?

Jeudi 5, de 14h30 à 16h30

Quelle place pour mon nouveau compagnon ma nouvelle compagne ?

Jeudi 12, de 15h à 17h

Ce jeunes qui ne quittent pas la maison

Mardi 17, de 14h30 à 16h30

AOÛT 2007

L'enfant roi

Mardi 28, de 14h30 à 16h30

L'adolescent et son corps

Jeudi 30, de 10h30 à 12h

LES MOTS CROISÉS

d'Albertine

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1							■			
2										
3					■		■			
4		■								
5										■
6				■	■	■			■	
7		■								
8						■		■		
9			■							
10						■				

GRILLE n° 283

HORIZONTALEMENT

1. Solution de continuité – mesure de campagne. 2. Ce que la France de Sarko refuse au sans-papiers. 3. Traditionnellement mise au parfum – en fin de troisième. 4. Infractions. 5. La voie de l'immortalité. 6. Démonstratif – On y joute depuis le Moyen-Âge. 7. Gage d'une campagne réussie. 8. Fruit du pacanier – au fond du jardin. 9. Réunit – Le sont les bons militants. 10. Rengaines – On se met à table pour le petit.

VERTICALEMENT :

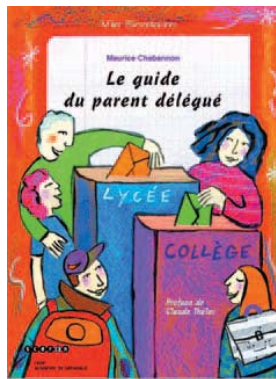
1. Ont leur place à l'école. 2. Là où vous êtes – toujours nouveau – vaut trois points. 3. Fait souvent défaut aux handicapés – 49,9 pour une tasse à café. 4. Dessoudent – lente chez la tortue. 5. Bout de queue – amères en politique. 6. Savourer. 7. Passas au rouge. 8. Calibrées – conseil d'administration. 9. Aller de pair – phase de lune. 10. Tranche de vie – de plomb.

La solution dans notre prochain numéro.

VIENT DE PARAÎTRE : LE GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ

Le Centre régional de recherches pédagogiques (CRDP) de l'académie de

Grenoble informe de la livraison de sa dernière publication Le guide du parent délégué.



Cet ouvrage est à l'usage des parents d'élèves qui choisissent de s'investir dans l'institution scolaire en tant que parents délégués, représentants de l'ensemble des familles.

GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ
CRDP
de l'Académie de Grenoble
Prix non communiqué
04 76 74 74 04

SOLUTION DE LA GRILLE DU N° 282

HORIZONTALEMENT : 1. Utopie ; SF. 2. Pesto ; or. 3. Mare. 4. Facilement. 5. Isobare. 6. Ratai ; tate. 7. Mie ; roi ; tn. 8. En ; soles. 9. Euro ; ne. 10. Esses ; sors.
VERTICALEMENT : 1. Uniforme. 2. Aines. 3. Opacité ; us. 4. Pe ; Isa ; ire. 5. Isoloir ; os. 6. Et ; eb ; os. 7. Sommattons. 8. Aéra ; Léo. 9. Sornette. 10. Fret ; anse.

RÉUNION DÉBAT

À l'initiative du GFEN, de la FCPE-Paris, du SGEN, du SNUipp & de Sud-éducation

L'ÉCOLE QUE NOUS VOULONS

Dans le prolongement du débat de 2006 au lycée Henri-IV sur le thème :
*Égalité des chances ou égalité des droits : comment rendre effective l'égalité d'accès aux savoirs ? **

MARDI 19 JUIN 2007 À 19H30 :

QUELS DÉFIS DOIT RELEVER L'ÉCOLE POUR PERMETTRE L'ACCÈS DE TOUS LES ÉLÈVES AUX SAVOIRS ?

avec la participation de :


- Danièle Manesse, professeur de sciences du langage ;
- Jean Yves Rochex, professeur à Paris VIII ;
- Samuel Johsua, professeur à l'Université de Provence.

Au lycée Louis-le-Grand, V^e – Métro Cluny-Sorbonne & Luxembourg

* Un compte-rendu est paru dans *Liaisons Laïques* n° 281 (novembre 2006). Le collectif *l'école que nous voulons* a aussi organisé des réunions dans les écoles sur le thème de l'apprentissage de la lecture et du traitement des difficultés scolaires.


**Le programme
du CAFÉ de l'École
des Parents**

Accueillir Informer



Février
à
Août 2007

Accompagner Orienter



epe
Café des Parents
à l'école
162 boulevard Voltaire 75011 Paris (Métro Charonne)
Tel : 01 43 67 54 00 Fax : 01 43 67 64 01
www.cafe-des-parents.com cafe@desparents@epe-cf.com

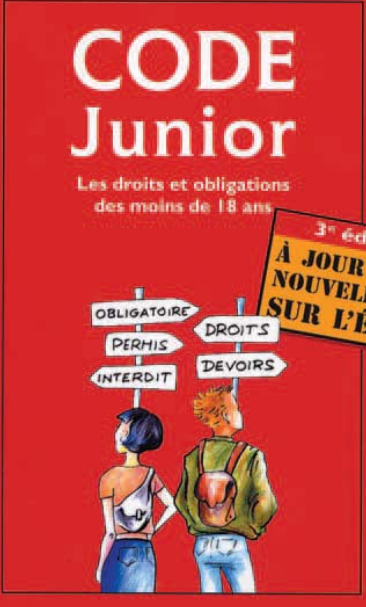
UN REPERTOIRE POUR TOUTE LA FAMILLE

JUSTICE - FAMILLE
ÉDUCATION - SOCIÉTÉ

CODE Junior

Les droits et obligations
des moins de 18 ans

3^e édition
**À JOUR DE LA
NOUVELLE LOI
SUR L'ÉCOLE**



DALLOZ

**VACANCES
POUR
TOUS**